



Procès-Verbal

Conseil d'Arrondissement de la séance :

Mercredi 15 septembre 2021

Contact

Valérie Rea
valerie.rea@mairie-lyon.fr
04 72 10 31 05

Mairie du 1^{er} arrondissement de Lyon

2, place Sathonay – 69001 Lyon – 04 72 98 54 04 –
www.mairie1.lyon.fr

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

Le procès-verbal du conseil d'arrondissement reprend uniquement les interventions qui font suite à la présentation de chaque rapporteur. Les délibérations elles-mêmes sont présentées in extenso dans le registre annuel des délibérations, accessible au public

Ouverture du Conseil d'arrondissement

Madame Yasmine BOUAGGA

Chers collègues, chers habitants et habitantes, Messieurs les journalistes,

Ce conseil d'arrondissement de la rentrée s'ouvre dans le contexte d'une prise de conscience accrue des enjeux environnementaux et de leurs conséquences sur nos sociétés, alors que les aléas exposent les plus vulnérables à des risques graves, mettent à l'épreuve les institutions sociales et politiques de communautés entières, et que l'im-préparation tend à accroître les inégalités.

Pourtant, nous pouvons mobiliser notre énergie collective pour construire une stratégie de résilience, et la mettre en œuvre, concrètement, dans le quotidien de nos territoires.

Le groupe de réflexion *Shift Project* organisait hier un séminaire à destination des élus locaux, pour présenter son dernier rapport et échanger sur les actions concrètes menées dans les différentes communes et intercommunalités en France.

Le rapport définit ainsi la résilience d'un territoire, comme « sa capacité à absorber les perturbations et à apprendre des crises pour faire évoluer sa structure, afin de garantir, sur le long terme, la satisfaction des besoins essentiels de sa population, ainsi que sa cohésion sociale, son identité et sa capacité de gouvernance ».

La démarche s'articule en trois étapes : comprendre, agir, organiser.

Tout d'abord, comprendre la vulnérabilité des territoires.

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

A Lyon, nous savons que nous sommes particulièrement exposés à l'augmentation des vagues de chaleur, même si la météo de cet été fut peu ensoleillée : ne confondons pas météo ponctuelles et dérèglement climatique de fond.

Nous savons aussi que nous sommes exposés à la fois à la sécheresse, et à l'augmentation des risques d'inondation lors de pluies intenses.

Pour reprendre une citation du rapport il nous faut « admettre que le monde que nous connaissons a déjà disparu ».

Mais ne nous arrêtons pas à cela : nous pouvons agir.

Nous pouvons nous engager dans une stratégie bas carbone, et mettre en œuvre la sobriété : déjà, sur le territoire lyonnais, des actions sont mises en place.

- Pour un aménagement du territoire plus résilient, moins dépendant des déplacements en véhicules thermiques individuels, et plus juste socialement : au niveau métropolitain, par exemple, le schéma de développement des transports en commun se déploie, avec une concertation sur le métro et le téléphérique ; d'ores et déjà, et la tarification sociale est en application, et dans les prochains jours un nouveau ticket famille sera accessible pour faciliter les sorties utilisant les transports publics qui sont aussi devenus gratuits aussi pour les sorties scolaires.

Concernant le logement, nous reviendrons sur les évolutions de l'encadrement des loyers qui vise à assurer un droit d'habiter dans la ville.

- Un deuxième exemple, pour une résilience alimentaire du territoire : au niveau métropolitain encore, ce sont 10 millions d'euros consacrés à la protection du foncier agricole, au soutien et à la valorisation d'une agriculture bio et locale.

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

- Pour un aménagement urbain qui tienne compte de l'enjeu climatique, en particulier en évitant les îlots de chaleur, en favorisant la végétalisation, qui est aussi un élément clé pour la préservation de la biodiversité en ville.

Dans le 1^e arrondissement, le projet d'aménagement de la place Sathonay présenté la semaine passée, à l'issue d'une période de consultation par questionnaire, échanges avec les habitants, commerçants, ateliers d'architecture ludique pour les enfants, ce projet, amendé avec les contributions multiples, vise à augmenter la part de végétalisation dans cet espace convivial et emblématique de l'arrondissement.

On voit avec cet exemple combien la transition écologique, si elle part de constats anxiogène, peut néanmoins être positive et améliorer le cadre de vie de chacun.

Surtout elle ne peut qu'impliquer l'ensemble des parties prenantes.

Cette semaine s'ouvrait une « Convention des Entreprises pour le Climat », sur le modèle de la convention citoyenne pour le climat, témoignant de l'engagement d'acteurs économiques sur ces enjeux de transition.

La politique économique de la Métropole, de la Ville, soutient ces initiatives de transition, nécessaires à une véritable bifurcation de modèle.

On examinera à l'occasion de ce conseil le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables de la Ville, qui vise une exemplarité de la collectivité publique dans ses achats, à la fois comme levier de la transition écologique, et dans un objectif de qualité de service public – c'est l'enjeu de l'alimentation bio dans les cantines, par exemple : soutenir à la fois une agriculture responsable et améliorer la santé des enfants.

Enfin, avant de conclure ce propos introductif au conseil, je voulais remercier tous les personnels qui se sont mobilisés pour la rentrée : la rentrée des classes, sur laquelle reviendra Madame BERRACHED et la rentrée associative également.

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

Le succès du Forum des Associations, qui a accueilli plus de 1500 personnes, avec une centaine de stands, des animations, des démonstrations etc., ce succès a été rendu possible par l'implication remarquable des agents de la mairie du 1er que je remercie ici, et de l'équipe du cabinet.

Sur ces remerciements, j'ai le plaisir d'ouvrir ce conseil et de commencer par la désignation d'un Secrétaire de séance.

Comme nous en avons pris l'habitude, je vous propose de désigner Noé FROISSART, comme Secrétaire de séance.

S'il n'y a pas d'opposition, je vous propose de procéder à l'appel des personnes et indiquer les pouvoirs, le cas échéant.

Noé FROISSART

Très volontiers, Madame la Maire.

Appel nominal

Noé FROISSART procède à l'appel nominal.

PRESENT.ES :

Yasmine BOUAGGA

Laurence HUGUES

Jean-Christian MORIN

Malika HADDAD-GROSJEAN

Bertrand PINOTEAU

Fatima BERRACHED

Nathalie PERRIN-GILBERT – a donné pouvoir à Malika HADDAD-GROSJEAN

Sylvain GODINOT

David SOUVESTRE – a donné pouvoir à Laurence HUGUES

Yves BEN ITAH

Laurence BOFFET – a donné pouvoir temporaire à Bertrand PINOTEAU

Mathilde CORTINOVIS

Noé FROISSART

Benoit SCIBERRAS

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie et je vous redonne la parole Monsieur Noé FROISSART pour une communication introductive au nom du groupe écologiste.

Noé FROISSART

Tout à fait, merci à nouveau Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chères collègues,

Avant de débiter ce conseil, je voulais revenir sur quelques événements à travers le monde cet été, pour prendre un peu de recul en cette rentrée et rappeler le sens de ce que nous faisons ensemble.

Les événements dont je voudrais parler, vous vous en doutez ont commencé dans le village de Lytton qui est devenu célèbre fin juin, de manière très éphémère : ce village, au Canada, a enregistré des températures de 49,6°C, 50°C au Canada ; c'était le 29 juin et le 30 juin, le lendemain, le village était rasé de la carte par les flammes.

L'été climatique a commencé comme cela.

Des flammes, il y en a aussi eu en Algérie, en Turquie ou en Russie, par exemple.

Dans certains pays, indécence humaine, les autorités en ont profité pour accuser leur opposition politique d'incendies volontaires, au lieu de reconnaître le réchauffement climatique, leur propre impréparation et leur responsabilité.

Et le pire, c'est que ça marche !

Il y a aussi eu des pluies diluviennes, avec des précipitations inédites en Chine, qui ont fait 300 morts, et les inondations en Allemagne et en Belgique qui en ont fait 230.

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

Ou encore la famine climatique, la première reconnue comme telle par l'ONU, à Madagascar, à cause d'une sécheresse exceptionnelle ou bien d'autres que je ne citerai pas ici.

Tous ces événements catastrophiques ont une cause, le réchauffement climatique, et l'inaction est d'autant plus criminelle que l'explication est connue.

Car cet été, nous avons aussi eu un nouveau rapport du GIEC, le 6^e rapport, qui dit sensiblement la même chose que la dernière fois « C'est la merde, tout ce qu'on vous avait dit se réalise, et ça ne va pas s'améliorer, mais qu'est-ce que vous attendez bon sang ? »

En 4 000 pages, c'est à peu près ce qu'ils disent, vous pouvez, si vous le souhaitez regarder le résumé en 40 pages, cela dit sensiblement la même chose.

Le résumé de 40 pages est à l'attention des décideurs.

Espérons que tous les décideurs de ce monde lise ce résumé, et espérons que ceux qui n'agissent pas aient honte, puis s'y mettent.

Il n'est jamais trop tard, le GIEC l'a aussi rappelé, chaque demi degré compte.

Enfin, hier est sorti un nouveau rapport, de la Banque Mondiale cette fois, qui prévoit 216 millions de réfugiés climatiques à l'horizon 2050, si l'on continue sur cette trajectoire.

Je le cite car l'incurie du gouvernement face à 3000 réfugiés afghans me laisse très inquiet face à un phénomène qui concernera 100 000 fois plus de monde littéralement.

En effet, cet été, l'autre événement majeur était bien sûr la chute d'un pays, auquel nous avons assisté de manière attristée, l'Afghanistan qui est tombé dans les mains de barbares.

Ce sont 38 millions d'Afghans et d'Afghanes, surtout d'Afghanes, qui vont en souffrir, et nous ne savons que faire pour les aider.

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

Très peu ont pu quitter le pays à temps, la Ville de Lyon, fidèle à sa tradition d'humanisme et de solidarité, s'est proposée comme territoire d'hospitalité pour en accueillir le plus grand nombre.

A l'inverse, notons-le, du chef de l'Etat qui arrive à fustiger *en même temps* les talibans et ceux qui les fuient.

Souhaitons donc aux personnes qui ont eu la chance d'arriver en France ou en tout cas de quitter leur pays, la bienvenue et souhaitons leur bon courage et continuons à chercher des solutions pour aider et faire venir tous ceux qui sont encore coincés là-bas.

Nous allons vers un siècle turbulent, nous le savons.

La question qui se pose à nous aujourd'hui, le choix que l'on voit déjà à l'œuvre, c'est souhaitons-nous faire comme si de rien n'était, cramer la Terre, attiser les peurs et blâmer les victimes, ou souhaitons-nous bâtir un nouveau modèle de société, soutenable et solidaire ?

Je crois bien que nous avons fait là un choix différent de celui du gouvernement.

Bâtir un nouveau modèle, soutenable et solidaire, je crois en effet que c'est le travail que nous menons humblement, à micro-échelle, à l'échelle de notre arrondissement.

Réduire les émissions de CO2 en réduisant la part de la voiture ou en isolant les bâtiments, garder une ville habitable et désirable en la végétalisant, créer du lien par le soutien aux associations, par l'implication des enfants dans la société, et toujours, toujours, en s'assurant que les plus précaires sont suivis, aidés, soutenus.

C'est un travail que nous menons là collectivement, et, quand nous nous perdons dans le travail quotidien, dans le détail de dossiers, je pense qu'il faut s'en souvenir, que collectivement nous menons ce travail pour vérifier qu'à chaque fois nos actions nous mènent dans cette bonne direction.

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

Pour que nous nous en rappelions et pour que les habitantes et habitants du 1^{er} nous le rappellent également, j'en profite pour annoncer ici que nous afficherons dans les rues ce fameux rapport du GIEC, sous la forme d'infographies, accessible à tous.

Et surtout, j'en profite pour inviter toutes et tous à la semaine climat organisée par la mairie du 1^{er} la semaine prochaine, dont Madame la Maire a déjà parlé.

Si les enjeux climatiques sont lourds, la transition vers un modèle écologique et soutenable est en revanche une transition joyeuse.

Il s'agit là de retrouver du sens, du lien, et cela passe pour nous, pour la mairie du 1^{er} à travers des éléments festifs.

Des événements auront donc lieu du lundi au samedi sur l'alimentation, les déchets, des jeux de sensibilisation pour les petits et grands, et une grande journée le samedi dédiée à la vie de quartier et aux conseils de quartiers qui sont les premiers vecteurs de liens et de projets locaux.

Et sur ce, mes chers collègues, au plaisir d'attaquer avec vous cette nouvelle année, en cette rentrée, ces nouveaux défis et très simplement ce nouveau conseil.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, nous allons passer à l'examen des délibérations.

Auparavant, il nous faut approuver les procès-verbaux des séances du 11 mai 2021 et du 23 juin 2021.

Est-ce que chacun a pu envoyer des commentaires ou est-ce qu'il y a des questions ou des demandes de modification supplémentaire ?

S'il n'y en a pas, alors je vous propose d'approuver ces procès-verbaux.

Ces procès-verbaux sont donc approuvés à l'unanimité et je vous en remercie.

Nous allons à présent passer à l'examen des délibérations.

Vie locale

1 - 2751 - Yasmine BOUAGGA - Dotations aux arrondissements pour l'année 2022 au Conseil municipal du 30 septembre - Direction des Finances

Cette délibération reconduit la dotation budgétaire de l'arrondissement.

Je ne vais pas détailler plus avant puisque nous examinerons le budget de l'arrondissement dans un prochain conseil.

Et simplement indiquer que cette dotation fait l'objet de discussions entre la Mairie centrale et les mairies d'arrondissement au sein d'une conférence budgétaire qui marque aussi le souhait de la Ville de faire activement participer les arrondissements à la gouvernance et en particulier sur ces questions budgétaires.

Donc je vous propose de voter pour cette délibération qui indique comment le budget se compose d'une dotation de gestion, d'une dotation d'animation locale et d'une dotation d'investissement qui est proportionnelle à la population de l'arrondissement.

Cette délibération porte sur l'ensemble des arrondissements de la Ville de Lyon.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à ce projet de délibération du conseil municipal sur la dotation globale à l'ensemble des arrondissements pour l'année 2022.

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

2- 2340 - Yasmine BOUAGGA - Adoption du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) - Direction de la Commande Publique

Ce dossier vise à faire de la politique d'achats de la Ville un levier majeur d'activation de la transition écologique et sociale en s'attachant à la préservation de l'environnement, à l'inclusion sociale et à l'efficacité économique.

Je vais donner quelques grands axes de ce SPASER.

Il s'agit tout d'abord que l'achat public doit minimiser l'impact environnemental en visant la sobriété énergétique et la sobriété des matières.

Il s'agit par exemple de valoriser les offres en proposant une livraison sobre en énergie, de transformer la flotte de véhicules de la Ville, le garage de la mairie du 1^{er} arrondissement est désormais aménagé pour le rangement des vélos et pour l'accueil d'un vélo cargo électrique.

Un exemple de comment cette politique se décline très concrètement sur l'arrondissement, il s'agit de limiter aussi l'utilisation des ressources non renouvelables et de décliner l'objectif zéro déchet dans les achats.

Les travaux de bâtiments sont particulièrement concernés, ce qui permet d'accompagner la transition dans le secteur des BTP.

Le deuxième axe, c'est que l'achat public doit être au service d'une ville plus inclusive en favorisant l'insertion par l'activité économique en luttant contre les discriminations et en favorisant l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Un troisième axe, c'est que l'achat public doit protéger la santé et favoriser une alimentation saine.

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

La santé environnementale est au cœur du mandat, on va le voir avec la charte sur les perturbateurs endocriniens et le cahier des exigences techniques et environnementales sera renforcé par exemple, sur le mobilier, les jouets des crèches et des écoles, les contenants alimentaires.

S'agissant des denrées alimentaires, cette démarche permet aussi de retisser le lien ville-campagne en favorisant l'agriculture locale par des marchés publics garantissant une juste rémunération des producteurs en pratique vertueuse.

Enfin, le quatrième axe, l'achat public sert à un développement responsable et vertueux du territoire en appuyant les structures de l'économie sociale et solidaire en plaçant la performance de la commande publique au service de la transition écologique.

Donc vous l'avez compris, ce SPASER, ce schéma des achats socialement et écologiquement responsables vise à faire la politique d'achats de la Ville un levier majeur de la transition écologique et sociale en s'attachant à la préservation de l'environnement, l'inclusion sociale et l'efficacité économique.

Voici pour cette présentation. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur cette délibération ?

Je vous propose de vous prononcer sur un avis favorable pour ce projet de délibération.

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

Petite enfance - Education – Mémoire

3- 2823 - Fatima BERRACHED - Adoption et renouvellement de conventions-cadre et de conventions d'occupation temporaire de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance - Approbation des conventions - Direction de l'Enfance

4- 2822 - Fatima BERRACHED - Attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2021 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 3 570 790 euros. Approbation du modèle de convention d'application financière - Direction de l'Enfance

Je vais faire une intervention groupée pour les rapports 2823 et 2822.

En cette période de l'année, des délibérations récurrentes sont présentées et concernent les équipements de petite enfance associatifs de la ville qui participent à l'offre de garde des petits et petites lyonnaises.

Les rapports concernés sont le 2822 pour l'attribution de la 2ème tranche de subvention aux équipements associatifs de l'arrondissement puisqu'une première enveloppe a été attribuée en début d'année.

Le rapport 2823 concerne le renouvellement de convention-cadre et d'occupation temporaires.

Concernant l'attribution de subvention, bien évidemment, l'ensemble des équipements associatifs du 1er sont concernés par cette 2ème tranche.

A noter, toutefois, une enveloppe plus importante pour la crèche les Augustins qui bénéficient depuis janvier 2020 d'un nouvel espace, permettant d'accueillir plus d'enfants, il a s'agit donc pour 2021, d'un rééquilibrage du fait de berceaux supplémentaires.

Le renouvellement de convention, concerne quant à lui la crèche parentale la Ribambelle.

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

D'autres délibérations seront présentées lors de prochaines séances de notre conseil pour le renouvellement de ces conventions.

Je vous invite bien évidemment à donner un avis favorable à ces deux délibérations. Merci.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à ces deux délibérations n°2823 et 2822.

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

Yasmine BOUAGGA

Je vous redonne Madame Fatima BERRACHED la parole pour les autres délibérations.

Fatima BERRACHED

Avant de passer à la présentation des rapports qui concernent l'éducation, je vais faire un petit point sur la rentrée scolaire.

Lors de la rentrée 2020, la Ville de Lyon a connu une très forte baisse de ces effectifs scolaires avec 1000 élèves en moins par rapport à l'année scolaire 2019.

Le 1er ayant été un des arrondissements les plus touchés avec le 2^{ème} et le 4^{ème} arrondissement.

C'est ainsi que la rentrée 2021 ne s'annonçait pas sous de bons auspices pour notre arrondissement puisqu'étaient annoncées, lors de la période d'inscriptions au printemps dernier, entre 7 et 8 fermetures de classes.

Du jamais vu !

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

Malgré les demandes de dérogations scolaires, avec des inscriptions scolaires, jusqu'à la veille de la rentrée des classes, il est à noter un effectif de 1769 élèves sur l'arrondissement, un nombre en baisse et devant être stabilisé.

Pour cette rentrée, une baisse de près de 40 élèves par rapport à la précédente année scolaire, et malheureusement 4 fermetures de classes.

Une fois les chiffres stabilisés au niveau des effectifs scolaires, des inscriptions à la cantine et au périscolaire, il sera possible d'avoir un état des lieux beaucoup plus précis des écoles de l'arrondissement ; lequel point pourra être fait lors d'une prochaine séance.

Cette rentrée scolaire concerne aussi l'arrivée de trois nouveaux directeurs, directrices d'école pour l'élémentaire Doisneau et les deux écoles du groupe scolaire Victor Hugo.

Et enfin, les équipes pédagogiques seront accompagnées par une nouvelle inspectrice de circonscription.

Avant de passer aux rapports concernant l'Education en tant que telle, je finirai mon propos, tout comme vous Madame la Maire, pour remercier les agents du service des affaires scolaires, qui jusqu'à la veille de la rentrée des classes ont assuré et rassuré les familles quant à l'inscription de leurs enfants.

5- 2811 - Fatima BERRACHED - Signature d'un avenant à la convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des écoles relatif au soutien et au développement du dispositif des clubs "Coup de pouce langage" - Direction de l'Education

6- 2814 - Fatima BERRACHED - Signature d'une convention-cadre entre la Ville de Lyon et l'AFEV pour la poursuite du soutien au dispositif "Ambassadeurs du livre" au sein des écoles publiques lyonnaises pour l'année scolaire 2021-2022 et versement d'une subvention d'un montant de 100 000 euros - Direction de l'Education

7- 2813 - Fatima BERRACHED - Programmation PEdT 2021-2022 Temps scolaire, périscolaire et dispositifs CEL /CLAS/ REAAP : attribution de subventions en soutien aux projets des coopératives scolaires et associations et reports d'utilisation des subventions PIL, LAP et séjours -découvertes - Direction de l'Education

Comme pour les délibérations petite-enfance, je vais faire une présentation groupée des rapports n°2811, n°2814 et n°2813.

Et comme pour les délibérations petite-enfance, il s'agit de délibérations récurrentes en cette période de l'année.

Les rapports présentés concernent le PEDT, la caisse des écoles ainsi que la convention cadre liant la ville de Lyon avec l'association AFEV.

Pour le PEDT, il s'agit des actions financées pour l'année scolaire 2021-2022 dans les écoles de la ville.

Il s'agit entre autres du report des financements de classes découvertes qui n'ont pu encore avoir lieu lors de la précédente année scolaire, du fait de la situation sanitaire.

Il s'agit également des projets d'écoles travaillés et présentés par les équipes pédagogiques.

Seront financées également des actions d'accompagnement scolaires.

A noter pour les projets d'écoles :

- De nombreux projet musique pour les écoles du 1^{er} comme pour l'élémentaire Doisneau « *Brousse africaine pour petites voix et petites mains* » ;
Comme j'aimais bien ce titre, je tenais à vous le faire partager !
- Le renouvellement des lieux accueils parents (LAP) pour les écoles Dufy, Victor Hugo, Michel Servet et Doisneau.
Les LAP qui ont permis de garder le lien avec les familles lors de cette situation sanitaire un peu compliquée...
- A noter également les projets PIL (Projets d'Initiatives Locales) qui permettent à tous les acteurs de l'école de mener des projets, ensemble.
- Avec surtout le projet qui concerne le défilé des pentes et qui permettra de retrouver CE défilé porté par les écoles lorsque celui-ci était en Réseau Education Prioritaire.

La délibération concernant la caisse des écoles a pour objectif de reconduire l'action « coup de pouce » qui permet de développer des actions auprès des petits parleurs de maternelles.

Il s'agit de reconduire l'action jusqu'aux congés d'automne pour les petits parleurs ayant bénéficié du dispositif sur la précédente année scolaire.

Et enfin, la délibération n°2814 concerne le renouvellement de la convention cadre qui lie la ville de Lyon et l'association AFEV dans le cadre du dispositif « ambassadeur du livre ».

Il s'agira ainsi à 75 jeunes en services civiques, accompagnés par l'AFEV de mener des projets autour du livre dans les écoles.

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

A noter que dans le cadre des financements PEDT, des actions ambassadeurs du livre sont menées dans les groupes scolaires Michel Servet, Doisneau, Victor Hugo ainsi qu'à la maternelle Dufy.

Je vous invite bien évidemment donner un avis favorable pour ces 3 rapports n°2811, n°2813 et n°2814.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur ces trois délibérations ?

Je vous propose de leur donner un avis favorable.

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

8- 2457 - Fatima BERRACHED - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants pour un montant total de 45 200 euros - Direction du Développement Territorial

Ce rapport concerne l'attribution des subventions allouées aux associations d'anciens combattants.

C'est une délibération classique.

Avant de vous inviter à voter favorablement pour ce rapport, je souhaite vous informer d'un travail en cours sur les plaques commémoratives de l'arrondissement avec l'intention de réactualiser le guide édité en 2013 et qui concernera toutes les Mémoires du 1^{er} arrondissement.

Je fais un petit salut particulier à Benjamin qui a fait un énorme travail de situation des plaques de l'arrondissement.

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

Pour en revenir au présent rapport, je vous invite à donner un avis favorable pour l'attribution de ces subventions.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes ?

Je voulais juste ajouter que Benjamin COUTON, c'est notre stagiaire qui a fait un travail remarquable sur ce sujet et également sur la semaine climat.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

Démocratie locale

9- 2871 - Laurence HUGUES - Création dun Comité consultatif de déontologie et de transparence des élus de la Ville de Lyon (CCDTE) - Direction Générale des Services

Merci Madame la Maire, chères collègues,

J'ai le plaisir, l'honneur de vous présenter cette délibération qui sera au prochain conseil municipal qui porte sur la création d'un Comité consultatif de déontologie et de transparence des élus de la Ville de Lyon.

C'est un chantier important qui a été lancé par Chloé Vidal, Adjointe au Maire de Lyon pour à la fois :

- Répondre à des engagements forts énoncés lors de la campagne et affirmés dans le plan de mandat, dans le but d'assurer la transparence de l'action politique locale, selon un principe de redevabilité.

- Garantir la mise en place de règles et d'une culture déontologique et œuvrer ainsi à l'intégrité des élu.e.s (charte de l'élu local).
Cet engagement pour l'éthique en politique contribue ainsi à recréer de la confiance entre les lyonnais.es et les élu.e.s.
- Ce comité pourra aussi permettre de répondre à des questionnements concrets et quotidiens que peuvent se poser les élus.

La délibération proposée répond pleinement à ces enjeux.

C'est l'aboutissement d'échanges qui ont rassemblé tous les groupes politiques qui ont su travailler en bonne intelligence sur ce sujet important.

Je me permets de le dire puisque je faisais partie du groupe de travail, au titre du groupe écologiste.

Via ce comité et les travaux autour de la déontologie et de la transparence des élu.e.s de la Ville de Lyon, est proposée une saine séparation des pouvoirs entre d'une part, ce Comité et d'autre part, la cellule administrative opérationnelle qui va également être mise en place.

D'une part le Comité est chargé de définir le cadre éthique, avec l'arsenal juridique qui a été mis en place depuis quelques années mais aussi avec un rôle de veille juridique, d'autre part la cellule administrative opérationnelle qui sera chargée de l'instruction des situations particulières.

Le Comité est ouvert à des personnalités qualifiées, notamment magistrat.es, afin d'apporter de l'expertise et des éclairages pertinents, y compris pour nourrir la réflexion dans le cadre de ce travail de veille qui sera mené par le Comité.

La désignation des membres élu.es, Conseil Municipal et/ou Conseil d'arrondissement est en cours, via les groupes politiques, sera formalisée pour le prochain Conseil municipal.

Le périmètre de ce Comité porte, pour le détailler un petit peu, sur les risques de conflits d'intérêt surtout évidemment, mais aussi sur toutes les questions

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

éthiques au sens large, l'utilisation des moyens mis à disposition des élu.es et des groupes, les abus de position dominante éventuels, les cadeaux...

En revanche, le comité ne sera pas compétent sur les questions d'enrichissement personnel lors du mandat, c'est une problématique qui est traitée notamment par la CNCCFP/Haute autorité pour la transparence.

Il y aura un bilan annuel qui sera réalisé et qui permettra de partager les réflexions, les avancées sur ce terrain éthique, sachant que des supports de communication seront possibles selon les besoins spécifiques de sensibilisation.

Bref avec ce comité la Ville de Lyon va se doter d'un outil d'analyse et de prévention des risques indispensable pour la transparence, la redevabilité, et la sécurisation des élu.es dans l'exercice de leur mandat.

Face à la crise démocratique que nous connaissons, et qui se traduit notamment par une très forte abstention, on l'a encore vu aux dernières échéances électorales, nous nous devons de mettre en place des outils solides, pour restaurer des relations de confiance entre les citoyennes, les citoyens, et les élu.es.

C'est bien notre engagement collectif et c'est le principe qui guide la création de ce Comité, et c'est la raison pour laquelle, chers collègues, je vous propose d'émettre un avis favorable à cette délibération.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y-a-t-il des demandes d'intervention ou de questions ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

Il s'agit d'une étape importante pour la transparence et pour la confiance dans la vie démocratique.

Un autre moment important pour la confiance dans la vie démocratique, c'est aussi le temps d'interpellation des élu.es.

Nous avons reçu à ce titre une question de la part du Conseil de Quartier et Madame NEULAT, je vous propose de prendre la parole pour nous exposer au nom du Conseil de Quartier Ouest des Pentès, cette question.

Madame Anne-Marie NEULAT, membre du Conseil de Quartier Ouest des Pentès a été désignée pour rapporter en séance du conseil d'arrondissement, au nom du Conseil de Quartier Ouest des Pentès, la question suivante :

Les conseils de quartier et les habitants alertent à nouveau la mairie sur les nuisances sonores occasionnées par certaines terrasses de café qui ne respectent ni les règles qui leur sont applicables, ni celles du savoir vivre ensemble. Il est indispensable de concilier le désir des gérants de café de compenser le préjudice né des confinements avec la nécessité de garantir la tranquillité des riverains et un cadre de vie normal.

Quelle est la position de la mairie et quelles mesures compte-t-elle prendre sur ce thème ?

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Je vais donner quelques éléments généraux rapides et ensuite donner la parole à Jean-Christian MORIN, en sa qualité d'Adjoint, Ville apaisée.

Tout d'abord, je voulais souligner, déjà vous remercier de soulever cette question parce que nous recevons beaucoup d'interpellations, de plaintes individuelles en mairie et c'est important aussi que les Conseils de Quartier s'emparent de ces problématiques et les portent collectivement afin que nous puissions ensemble travailler à une amélioration des problèmes que vous soulevez.

Ici, nous parlons d'espace public et le sujet est particulièrement complexe et mérite une réponse sur l'ensemble de ces aspects.

Tout comme on en a discuté pour les mobilités, nous visons de façon globale un meilleur partage de l'espace public pour donner la place à chacun.e et construire une ville dans laquelle tout le monde ait un cadre de vie agréable et satisfaisant.

Les commerces et en particulier les cafés, bars et restaurants participent aussi de ce cadre de vie.

Ces terrasses de café se sont des lieux de vie, des lieux de socialisation et dans la capitale de la gastronomie, leur richesse et leur diversité a une résonance toute particulière et suscite aussi un attachement très fort.

Je voudrais préciser toutefois que les extensions exceptionnelles dans l'espace et la prolongation dans le temps qui ont pu être décidées, et dont on discutera également au cours de ce conseil, ont répondu principalement à un impératif sanitaire et encore aujourd'hui, le risque de contamination est bien plus élevé que dans les espaces intérieurs a fortiori sans masque.

Etant donné la fréquentation des cafés, bars, restaurants pendant l'été, on voit l'importance de pouvoir permettre ces terrasses.

Vous mentionnez le fait que certains établissements engendrent des nuisances sonores, notamment la nuit et ces établissements, fort heureusement sont peu nombreux mais leurs dérives affectent fortement la tranquillité des riverains et on connaît aussi les impacts du bruit sur la santé humaine.

Donc nous entendons très clairement le problème que vous soulevez et nous entendons travailler à une meilleure régulation, un meilleur encadrement à la fois sur le nombre des terrasses et sur les horaires également.

Et tout cela, nous souhaitons le faire en accompagnant l'ensemble des acteurs et des actrices dans une démarche collective qui permettra d'avoir un meilleur encadrement et une véritable stratégie de terrasses apaisées qui ménage à la fois la convivialité et la tranquillité des habitants.

Je vais passer la parole à Jean-Christian MORIN pour expliquer plus en détails les différentes actions qui sont menées en ce sens.

10- Jean Christian MORIN - Question écrite du Conseil de quartier Ouest des Pentes sur le règlement des terrasses de café

Merci Madame la Maire,

Tout d'abord, localement à l'échelle du 1^{er} arrondissement, nous avons eu récemment une consultation sur l'aménagement de la Place Sathonay et dans lequel presque un tiers des personnes qui ont participé à cette consultation ont mentionné spontanément le besoin de mieux gérer la problématique des nuisances sonores, dont une partie vient des terrasses mais qui est un problème aussi plus large.

Nous avons également lors de la même consultation plusieurs contributions de commerçants, également spontanément pour assurer une meilleure intégration de leur espace de travail et qui démontrent leur volonté et leur compétence pour progresser ensemble sur ces sujets.

C'est également une démarche commune qui a lieu dans d'autres parties de l'arrondissement, notamment dans le Bas des Pentes.

A l'échelle de la Ville, nous avons piloté, par l'Adjoint en mairie centrale, Mohamed CHIHI, le lancement du Conseil lyonnais de la nuit en juin 2021.

Au travers de ce conseil, il s'agit de trouver le bon équilibre pour permettre de concilier toutes les facettes de la vie nocturne entre animations, distractions et également tranquillité publique et sécurité.

Il s'agit pour nous de travailler sur l'ensemble du spectre de la délinquance nocturne en particulier sur les dysfonctionnements liés à l'activité des établissements.

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

Ainsi, le Conseil lyonnais a suivi des nuisances engendrées et met en place des actions en associant les partenaires de la sécurité (services de police, préfecture), de la santé (direction de la santé, urgences sonores), de la réglementation des Etablissements Recevant du Public, des terrasses, et des maires de nuit nouvellement désignés ainsi que les syndicats, représentants de la profession active la nuit.

Dans cet esprit d'encadrement et de valorisation des établissements vertueux, la Ville de Lyon vient de lancer les travaux pour la refonte de la charte de la vie nocturne qui a été assez largement ignorée dans le passé.

Ce label (« la chouette ») qui est maintenant bien connu des Lyonnaises et des Lyonnais, mais aussi des touristes, incite fortement les gérants des établissements et nous allons renforcer cette incitation, à s'engager tout particulièrement sur le respect de la tranquillité du voisinage.

Une fois la charte actualisée et revisitée, une nouvelle campagne d'adhésion sera lancée pour 2022.

Le Conseil lyonnais de la nuit, c'est aussi l'expérimentation de nouvelles actions et mesures telles que :

- Nous avons mis en place un processus de médiation nocturne avec une association ALTM qui sillonne les lieux de vie nocturne, notamment les Pentes, le Vieux Lyon et on va essayer bientôt d'étendre cela sur les Berges de Saône, pour assurer une présence de proximité, prévenir et gérer les conflits, pour tout ce qui doit être traité avant qu'il y ait besoin d'intervenir avec la police.

Cette action a débuté le 10 juin et se terminera pour la saison d'été en novembre et nous en ferons un bilan pour essayer de la reconduire et de l'améliorer pour l'année prochaine.

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

- La deuxième action est la prise d'un arrêté municipal d'interdiction de vente, par les supérettes et les autres commerces, d'alcool à emporter de 21h à 6h et l'obligation d'occulter les rayons de boissons alcoolisés sur ces mêmes créneaux horaires pour les établissements qui restent ouverts la nuit et qui vendent de l'alcool.

Cette mesure vise à réduire les troubles à l'ordre public, la consommation excessive d'alcool et les comportements qui en résultent, ainsi que les nuisances pour la sécurité, la salubrité et la santé des personnes qui consomment.

Toute infraction est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 750€, applicable tant par la police nationale que par la police municipale.

En prévention, nous travaillons en ce moment à une meilleure information des commerçants concernant cet arrêté afin qu'il puisse rentrer en vigueur dans la bonne connaissance de tous.

Cette interdiction est tout autant une mesure pour la tranquillité publique, les groupes alcoolisés n'étant pas les plus discrets, que de sécurité pour tous.

Un exemple particulièrement édifiant étant l'agression subie il y a deux semaines, au petit matin, peu après sa prise de poste, par un fonctionnaire de la Police Municipale sur le quai de la Pêcherie. Frappé violemment, puis projeté au sol par un conducteur en état d'ébriété qu'il venait d'arrêter et qui avait perdu tout discernement. Fort heureusement, l'agent qui a été évacué à l'hôpital n'a que des blessures légères mais cela a occasionné, vous l'imaginez bien un traumatisme pour lui et ses collègues et un arrêt de travail important.

Au quotidien, les instructeurs de la DECA (direction de l'économie, du commerce et de l'artisanat), ainsi que les forces de police municipale, en coordination avec la police nationale veillent à faire respecter les règles applicables.

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

Mais bien évidemment, nous partageons le fait que nous pouvons aller plus loin, ainsi nous renforçons le contrôle des établissements problématiques, ce qui se fait en lien notamment avec l'UMIH (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie), et en pendant de l'action de valorisation de la charte de vie nocturne, nous recherchons une diversité de sanctions plus efficaces et plus pratiques.

Nous vous informons qu'une concertation sera lancée début 2022 avec les habitant-es e avec la profession sur une actualisation du règlement des terrasses, pour adapter ce règlement aux besoins de la transition écologique, au besoin de tranquillité exprimé par les habitant.es, pour le respect des cheminements piétons et également pour la végétalisation.

Le premier tour de consultation des élus d'arrondissements se fera à la fin de cette année.

Les préoccupations que vous exprimez ce jour contribuent donc déjà à cette réflexion et nous vous en remercions.

Par ailleurs deux conseils de quartier, dont celui auquel vous participez, ont déjà déclaré vouloir travailler sur la thématique des ouvertures et intégration des terrasses, leurs contributions et suggestions sont dès à présent les bienvenues.

Pour terminer, je voudrais bien réaffirmer que plus généralement la dimension « pollution sonore » et « apaisement » seront des éléments clefs dans tous les projets d'aménagement de voirie, notamment de piétonisation, que nous pourrons mener et cela fera partie des discussions de concertations et de co-construction de ces projets et nécessitera l'implication de tous.

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

Le défi qui nous attends étant de réussir la transformation de l'utilisation de l'espace public en évitant les dérives qui peuvent conduire à un abandon de la mixité d'habitation de certains quartiers pour devenir des « quartiers AirBnB », ce qui est dommageable pour la vie de quartier bien évidemment, mais également pour les commerçants mais aussi pour les institutions, dont la nôtre.

Je vous remercie.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des compléments ?

Dans ce cas, je vous propose de prendre acte de la réponse apportée en séance à la question du Conseil de Quartier.

Je vous remercie d'avoir soulevé cette question Madame NEULAT.

Laurence HUGUES

Madame la Maire,

Je voulais juste profiter de ce moment pour saluer le travail du Conseil de Quartier Ouest des Pentès et particulièrement d'Anne-Marie NEULAT et de ses collègues pour produire le Guide de végétalisation « Quelle est verte ma colline », dont on peut voir la belle affiche ici dans cette salle du conseil.

Ce guide sera disponible le 25 septembre à partir de 14 heures à l'amphithéâtre des Trois Gaulles.

Voilà, c'était un petit moment de promotion mais aussi pour vous remercier de manière générale pour votre engagement pour la vie de quartier, sur la question des terrasses bien sûr, sur la question de la tranquillité mais aussi pour la végétalisation et pour l'amélioration du cadre de vie.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup et donc on attend aussi votre implication dans les prochaines concertations qui auront lieu sur le règlement des terrasses et également sur les futurs aménagements de l'espace public pour justement veiller à la qualité de cet espace public.

Je vous propose de reprendre l'examen des délibérations.

Noé FROISSART

Fatima BERRACHED vient de quitter la séance et a donné pouvoir temporaire à Madame Yasmine BOUAGGA pour la poursuite des votes.

Vie associative

11- 2988 – Yasmine BOUAGGA - Tarification des salles transférées aux mairies d'arrondissement : correction d'une erreur matérielle - Direction des Finances

Je vais présenter les délibérations portant sur la Vie associative en l'absence de David SOUVESTRE.

Malgré son absence, je tiens à le remercier pour le forum des associations et son dynamisme dans l'organisation de ce forum et également pour assurer aussi le bon déroulement des activités des associations qui est malheureusement un peu perturbé par la pénurie de locaux.

Mais nous travaillons, notamment avec Sylvain GODINOT, à la fois conseiller délégué aux sports et adjoint au patrimoine, à trouver de nouveaux lieux pour permettre aux associations de pouvoir exercer.

S'agissant de ce rapport n°2988, il s'agit d'un simple correctif par rapport à une délibération que nous avons déjà adoptée antérieurement.

Donc je ne vais pas m'étendre d'avantage mais la salle associative du 1^{er} arrondissement, dont il est question, c'est la salle des Ovalistes qui est louée

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

aux familles pendant les week-ends et qui est mise à disposition gratuitement des associations les autres jours de la semaine.

Pour rappel, les tarifs sont les suivants :

- Le créneau du vendredi soir est à 45 € ;
- La journée pour le samedi est à 91 € ;
- La journée du dimanche est à 91 € également.

Il sera peut-être possible de payer en gonettes mais nous allons voir cela dans une prochaine délibération et mettre cela en œuvre à l'avenir.

Est-ce qu'il y a des questions ou des demandes d'intervention sur cette délibération ?

Je vous propose de lui donner un avis favorable.

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

12- 2784 – Yasmine BOUAGGA - Attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de 4 135 322 euros aux MJC, centres sociaux, Maisons de l'enfance ainsi qu'aux différentes associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires - Direction du Développement Territorial

S'agissant du 1^{er} arrondissement, cette délibération porte sur les subventions de fonctionnement :

- au Centre Social « Quartier Vitalité » ;
- à l'Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix Rousse - Grand' Côte ;
- à la Ka fête ô mômes qui est située à proximité dans la montée de la Grande Côte.

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur ces attributions de subventions de fonctionnement ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

Noé FROISSART

J'en profite Madame la Maire, pour signaler l'arrivée de Madame Laurence BOFFET.

Sport

13- 2575 - Sylvain GODINOT - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 2 000 euros à chaque Office des sports d'arrondissement de Lyon - Direction des Sports

Je vais tout d'abord vous présenter le rapport n°2575 qui est une délibération pour doter les offices d'arrondissement des sports d'un budget de fonctionnement pour réaliser leurs actions courantes.

Ce qui est un peu particulier dans cette délibération, c'est que l'OFFISA du 1^{er} ne fait pas partie de la liste pour une raison très simple.

L'OFFISA du 1^{er} est tombé en dormance au mandat précédent et il s'est recréé.

Ce mandat-ci, nous avons fait l'AG de relance de l'OFFISA le 5 juillet 2021 et c'était après la date limite pour les demandes de subventions 2021 des OFFISA.

Dès 2022, bien sûr l'OFFISA du 1^{er} pourra en bénéficier et je voulais profiter de ce moment pour citer rapidement les personnes qui vont composer son bureau élargi.

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

Donc le Président de l'OFFISA du 1^{er} est Monsieur Nicolas DAMON qui est aussi le Président du Wado Club de Lyon, Club de Karaté, le Vice-Président, c'est Adel BOULEMDAFES du Judo club du 1^{er}, le Secrétaire, c'est Yvan CORDIER de l'association le Jardin de Soi, le Secrétaire Adjoint, Michel MULLER du Wado Club de Lyon, la trésorière est Estelle LAURENT de l'élan gymnique de Lyon, Directrice technique de cette structure, la trésorière adjointes est Chantal GERIN de l'Académie Tian Long.

Là ce sont les associations sportives qui composent le bureau de l'OFFISA et nous avons trois personnes qui siègent en tant qu'élu.e, donc moi-même en tant que conseiller délégué aux sports du 1^{er} arrondissement, David SOUVESTRE en tant que représentant de conseiller à la vie associative de l'Education populaire et la santé environnementale et puis enfin Augustin PESCHE qui est élu adjoint aux sports dans le 8^{ème} arrondissement et qui est aussi Président de l'OSL, l'Office Municipal des Sports de Lyon.

L'OFFISA du 1^{er} redémarre, il est en train de monter un projet avec une réflexion sur des évènements qui auront lieu en 2022.

Je pense que nous serons heureux de pouvoir soutenir sa candidature à une subvention en 2022 et je me suis permis de leur annoncer que s'ils avaient besoin d'un soutien de la mairie du 1^{er}, sur l'année 2021, nous l'étudierons attentivement, du fait de ce soutien de la Ville.

Je vous invite à voter favorablement ce rapport n° 2575.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Simplement pour indiquer que lorsqu'il y aura une subvention pour l'OFFISA, vous ne pourrez pas présenter la délibération bien sûr puisque vous représentez la mairie au sein de l'OFFISA mais pour celle-ci, il n'y a pas de problème.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

Donc, je vous propose de donner un avis favorable au moins à l'attribution de fonctionnement des OFFISA des autres arrondissements.

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

14- 2763 - Sylvain GODINOT - Attribution d'une subvention de 15 000 euros au Comité départemental de la retraite sportive du Rhône et de Lyon Métropole pour l'organisation de la Nordic Walkin Lyon les 16 et 17 octobre 2021 - Direction des Evénements et Animation

Cette seconde délibération sur le sport consiste à donner une subvention au Comité Départemental de la retraite sportive du Rhône et de la Métropole de Lyon, le CODERS 69, association qui a son siège dans le 3ème arrondissement, qui va organiser un évènement qui s'appelle le Nordic Walkin, dont c'est la 6^{ème} édition.

Il s'agit de marcher avec des bâtons de ski, cela aura lieu les 16 et 17 octobre. C'est un évènement qui avait réuni 2300 participants en 2019 lors de la dernière édition puisqu'en 2020, il y avait le Covid.

L'évènement se tiendra dans le parc de Gerland.

On peut souligner, qu'ils ont mis une démarche écoresponsable qui consiste principalement à la promotion du covoiturage, la mise en place de parking à vélos, l'utilisation de gobelets réutilisables, supports de communication réutilisable telle que des bâches imprimées.

Et puis un partenariat au titre de la solidarité avec la Fédération de Cardiologie du Rhône.

La subvention proposée par la Ville est de 20 000 € sur un budget de l'évènement d'environ 140 000 €.

Je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?
Alors, je tiens juste pour ma part à préciser que nous sommes aussi concernés par le parcours.

Si le village départ et l'arrivée sont à Gerland, les parcours vont être sur différents sites emblématiques de la Ville de Lyon et la Colline de la Croix Rousse en fait bien partie et je pense que pour cette marche nordique, nous avons beaucoup d'atouts à faire valoir avec notre relief et notre belle vue !

Je vous propose donc de donner un avis favorable à cette attribution de subventions.

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

Pour la santé, je vous invite à participer à cet évènement.

Je ne sais pas si on est accepté sans les bâtons de marche ou s'il faut absolument s'équiper avant ?

Santé

15- 2821 – Yasmine BOUAGGA- Adhésion de la Ville de Lyon à la charte des Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens - Direction de l'Ecologie Urbaine

Là aussi, je voulais mentionner l'implication très importante de David SOUVESTRE en sa qualité de conseiller délégué à la santé sur ces questions de santé environnementale et de lutte contre les perturbateurs endocriniens. Ces perturbateurs endocriniens sont encore assez méconnus.

Ce sont des substances aux effets assez complexes qui ont un effet sur le système hormonal et il en existe des milliers dans la quasi-totalité des produits de consommation courante, aliments, biberons, contenants en plastique, cosmétiques, vêtements, peinture, sols, eau.

Ils ne font quasiment pas l'objet de réglementation, notamment au niveau européen et on commence à connaître de mieux en mieux leurs effets.

C'est encore assez complexe et difficile à savoir avec précision mais on a suffisamment de preuves sur ces perturbateurs endocriniens pour savoir qu'ils affectent gravement la santé.

Tout d'abord sur le fait qu'ils affectent la santé, même à petite dose, ce n'est pas la dose qui fait le poison, il y a des fenêtres d'imprégnation particulièrement délétère, en particulier chez les jeunes enfants et les enfants à naître, les fœtus sont particulièrement exposés.

Il y a une imprégnation de l'ensemble de la population française et qui touche très largement avec des pathologies, dont on connaît de mieux en mieux la sensibilité aux perturbateurs endocriniens ou le fait que les perturbateurs endocriniens sont un facteur causal important, notamment sur l'asthme, sur l'obésité, sur les diabètes de type 2, les maladies cardiovasculaires, les problèmes d'infertilité chez la femme, comme chez l'homme et des cancers en mono dépendant, des malformations et des problèmes neurodéveloppementaux et neurocomportementaux.

Donc c'est un problème majeur de santé publique sur lequel il est important de prendre des mesures immédiates et assez drastique, compte tenu de l'extension de notre exposition à ces perturbateurs endocriniens.

Prendre des mesures assez drastiques, ce n'est pas forcément évident dans cette période post-covid, puisque l'on a eu beaucoup de préconisations sanitaires dans une période assez anxiogène.

Donc il faut que l'on puisse agir de façon positive sans créer non plus de psychose sur la population.

La démarche dans laquelle nous nous engageons, c'est d'abord une charte des villes et territoires sans perturbateurs endocriniens, qui a été lancée dès 2017 et qui a été signée par de nombreuses villes et collectivités à laquelle la Ville de Lyon se propose d'adhérer et c'est l'avis qui vous est demandé aujourd'hui et à laquelle la Métropole également se propose d'adhérer.

C'est une charte d'intention qui n'est pas contraignante et elle permet d'être en contact avec d'autres collectivités qui sont engagées dans la démarche et qui peuvent partager leur expérimentation et leurs bonnes pratiques.

Les pistes d'action, c'est d'abord, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, d'intervenir grâce aux achats publics, dans tous ce que l'on peut faire en matière de mobilier, de qualité des matériaux auxquels on a recours pour les revêtements de sols, pour les peintures, pour également, je le mentionnais tout à l'heure, les jouets des enfants, la vaisselle.

J'en profite pour indiquer que la crèche municipale TOURRET nous a demandé récemment le changement complet de sa vaisselle en mélamine pour utiliser de l'inox, qui est donc exempt de ces perturbateurs endocriniens, ce qui est particulièrement important pour les jeunes enfants.

Intervenir sur les achats publics et avoir un vrai levier aussi sur l'exposition des populations les plus vulnérables.

En deuxième point, c'est communiquer largement auprès des futurs parents et des habitants en général, par exemple, dans les maternités, dans les équipements de la Ville, les crèches, les écoles.

Engager un site de formation, d'information des agents et contribuer à l'amélioration des connaissances par des campagnes de prélèvements en

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

intérieur, en extérieur dans plusieurs conditions pour que les personnes aussi connaissent dans leur propre logement ce risque de perturbateurs endocriniens lié au mobilier, lié également aux produits cosmétiques.

Sur cette question des cosmétiques, je voulais mentionner aussi qu'à l'occasion de la semaine climat, une association va proposer un atelier de fabrication de dentifrice pour les enfants.

C'est un exemple aussi de comment est-ce que l'on s'approprie la composition des produits, comprendre ce que l'on utilise à travers un atelier pratique de « Do it yourself » qui permet à la fois de s'amuser et de mieux savoir ce à quoi on s'expose.

Donc voilà pour cette proposition d'adhésion à la charte des villes et territoires sans perturbateurs endocriniens.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur le sujet ?

Je vous propose de donner un avis favorable à l'adhésion de la Ville de Lyon à cette charte.

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

16- 2800 – Yasmine BOUAGGA- Opération n° 60034531 - Attribution d'une subvention d'investissement de 50 000 euros à l'association Virage santé, sise 5 rue du Griffon à Lyon 1er pour un projet de travaux dans un local sis 23 rue des Capucins à Lyon 1er - Approbation et autorisation de signature de la convention financière correspondante

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

Concernant la subvention d'investissement de 50 000 € à l'association Virage santé pour le local situé 23 rue des Capucins à Lyon 1^{er}, qui donc constitue le centre de santé sexuelle qui était auparavant rue du Griffon qui a dû déménager et pour lequel on a pu trouver un nouveau lieu d'implantation à quelques centaines mètres dans la rue des Capucins dans ce local qui a été libéré par la Police Municipale qui elle s'est installée rue Terme.

Il s'agit d'un petit jeu de déplacement mais qui nous permet de maintenir les services publics importants dans ce secteur du Bas des Pentes.

Je voulais mentionner aussi notre plaisir sur le fait que l'on est vraiment très heureux de pouvoir maintenir ce centre dans cette localisation où il avait développé des liens très très forts avec des associations qui interviennent auprès des publics les plus vulnérables sur les enjeux de santé sexuelle et sur le territoire duquel, ce centre a aussi développé beaucoup d'actions de prévention au moyen de tests de dépistage mais aussi d'accompagnement médical et communautaire avec cette approche aussi de médiation sociale et d'accompagnement par les pères qui est particulièrement importante dans la prise en charge de la santé sexuelle et pour éviter tous les problèmes de discrimination, de stigmatisation qu'il peut parfois y avoir dans d'autres structures.

Cette délibération propose l'attribution d'une subvention d'investissement.

Je voulais mentionner que la Métropole de Lyon a également versé une subvention d'investissement pour permettre la réinstallation de ce centre de santé sexuelle et l'ouverture est prévue début 2022 en raison d'un petit retard de travaux.

Cela devait rouvrir à la rentrée et il va y avoir quelques mois de retard mais l'ouverture est prévue tout de même très prochainement.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur le sujet ?

Je vous propose de donner un avis favorable à cette proposition d'attribution d'une subvention.

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

Je donne à présent la parole à Noé FROISSART pour l'examen d'une délibération sur le patrimoine qui porte le n°2852 puisque la délibération n°2847 a été retirée pour être reportée à un prochain conseil.

Je m'excuse car j'ai oublié de l'indiquer en ouverture du conseil et ce report est dû à une demande de complément d'informations et donc elle devrait être examinée lors du conseil d'arrondissement du mois d'octobre.

Je vous donne la parole Noé FROISSART.

Patrimoine

17- 2852 - Noé FROISSART - Etude préalable à l'extension du site patrimonial remarquable du Vieux Lyon et à la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur du Vieux Lyon - Autorisation de signature d'une convention de participation financière avec la Métropole de Lyon et l'Etat- Lancement de l'opération n° 60SEPSMV « Etude refonte - Plan de sauvegarde et mise en valeur du Vieux Lyon (participation ville) » - Affectation partielle de IAP n° 2021-1 - Programme 20005

C'est donc une délibération à mi-chemin entre le patrimoine et l'urbanisme que l'on va examiner qui est d'ailleurs une délibération un peu technique et je m'en excuse d'avance.

On a beaucoup parlé ici du PLU, Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat, PLU-H, qui est donc la règle, comment peut-on construire à Lyon ?

Le PLU-H porte sur l'ensemble de la Métropole, sauf sur le Vieux Lyon.

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

Le Vieux Lyon n'est pas couvert par le PLU-H mais il est couvert par le PSMV du Vieux Lyon, le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, qui se substitue sur ce périmètre au PLU.

Le PSMV, donc le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Vieux Lyon a été approuvé par un décret de 1985 et révisé en 1998.

Il n'a depuis pas beaucoup évolué.

Une évolution législative en 2016 fait qu'il est devenu un SPR, un Secteur de Patrimoine Remarquable.

Bref, ce document qui date donc de 1998 mérite une actualisation.

C'est un travail qui va être fait conjointement entre la Ville, la Métropole et bien sûr l'Etat.

L'Etat a demandé à ce que le périmètre du SPR soit questionné préalablement à la révision du document.

Nous avons une ville remarquable, un arrondissement dans le 1^{er} qui est également remarquable.

Il a donc été question, à l'occasion de la révision de ce document d'urbanisme, de regarder le périmètre sur lequel devra porter le futur SPR et notamment sur l'ensemble du périmètre UNESCO et de la zone tampon.

Cela ne veut pas dire bien sûr que la future SPR sera sur l'ensemble du périmètre de l'UNESCO mais cela veut dire que cela vaut le coup de poser la question.

Si je reprends un peu la délibération, parmi les différents enjeux que l'on va chercher à étudier avec cette mise à jour, les enjeux évidemment de la transformation écologique de ces quartiers anciens vont être pris en compte.

La question de l'adaptation écologique des quartiers anciens est un sujet qui nous touche particulièrement dans le 1^{er} arrondissement.

J'en profite au passage pour signaler que le prochain atelier du patrimoine dans le 1^{er} arrondissement sera organisé en octobre avec la Ville, l'Etat et les ABF.

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

Il visera justement à nous caler sur les manières d'isoler thermiquement un bâtiment dans les Pentes en vue d'une prochaine réunion publique, je l'espère, avec les habitants pour transmettre ces informations et permettre aux différents habitants de donner leurs travaux d'isolation énergétique de manière conforme aux souhaits des architectes des bâtiments de France.

Si je reviens sur l'étude concernant le PSMV, la délibération porte sur le financement de cette étude, un accord entre l'Etat, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon acte un financement croisé.

L'étude amont est estimée à 105 000 € HT, ce qui correspond à un financement de 35 000 € HT par personne publique, dont la Ville de Lyon.

C'est là encore un investissement de la Ville en faveur de la protection du patrimoine et j'espère sincèrement qu'il permettra par ces fonds investis de faire avancer l'enjeu d'adaptation écologique du bâti ancien.

Je vous propose donc de passer au vote.

Le présent rapport a pour objet l'approbation du principe de la révision du PSMV du Vieux Lyon et de son extension éventuelle et pour cela, une étude de définition.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter les décisions suivantes :

- Le principe de la révision du PSMV du Vieux Lyon et de l'extension potentielle ;
- Le lancement de l'opération ;
- La convention de participation de la Ville de Lyon pour financer l'étude.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur le sujet ?

Je vous propose de donner un avis favorable à cette étude préalable.

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

Merci beaucoup et merci Noé FROISSART de nous avoir permis de comprendre tous ces acronymes complexes.

Je donne la parole à Sylvain GODINOT pour la suite des délibérations sur le patrimoine en votre qualité d'adjoint au patrimoine à la Ville de Lyon.

18- 2738 - Sylvain GODINOT - Lancement des opérations n° 60047539 "Rénovation des biblio- thèques du territoire », 09157003 « Rénovation de la médiathèque de Vaise - Marceline-Desbor- des-Valmore » et affectation d'une partie de lautorisation de programme n° 2021-3, programme 00005 et n° 2021-1, programme 20005 - Direction des Affaires Culturelles

Merci Madame la Maire, donc je vais commencer par le rapport n°2738 où il s'agit de mobiliser deux enveloppes financières pour la modernisation des bibliothèques.

Ce premier rapport concerne en particulier la bibliothèque municipale de Vaise sur laquelle il est proposé de faire des travaux d'équipements à hauteur de 400 000 € et puis enfin d'ouvrir une enveloppe pour les autres bibliothèques pour leur aménagement et leur mobilier à hauteur de 500 000 €, ce qui va nous permettre d'adapter nos équipements et de les rendre toujours plus fonctionnels.

J'en profite pour souligner que c'était ce matin avec le maire dans le silo de la bibliothèque de la Part Dieu, deuxième plus grande bibliothèque de France après celle de Paris où nous avons invité la presse à constater le chantier de rénovation de ce silo et notamment les nouveaux panneaux en chanvre qui isolent le silo.

On s'est aussi arrêtés devant quelques manuscrits du 15^{ème} siècle.

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

C'est une très belle visite et Nathalie PERRIN-GILBERT qui est excusée ce soir, en a profité pour souligner l'importance de la politique de lecture que mène la Ville de Lyon puisque la bibliothèque de la Part Dieu c'est un chantier de près de 24 millions d'euros aujourd'hui pour la Ville de Lyon.

13,6 millions d'euros de rénovation du silo de la bibliothèque qui sont actuellement engagés actuellement en travaux, on en est à la moitié du chantier, dix étages rénovés sur les 17 et une fin de chantier prévue pour mi-2023.

Et puis derrière cette phase de rénovation qui est la première rénovation vraiment lourde de cet équipement livré en 1972, il y aura un schéma directeur de la bibliothèque de la Part Dieu qui sera poursuivi et qui consistera en la rénovation de l'espace d'accueil et de travail des agents.

Donc c'est un effort financier très important, la politique de la lecture et des bibliothèques, c'est la première politique culturelle de la Ville et c'est un élément essentiel de l'accès à la culture de toutes et tous.

Je tenais à relayer ces propos de Nathalie PERRIN-GILBERT et à souligner l'importance de cette politique culturelle pour la Ville.

Je vous invite évidemment à voter favorablement cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie.

J'en profite pour ajouter que la bibliothèque du 1^{er} arrondissement a bénéficié également de travaux avec la rénovation de son ascenseur dans le bâtiment de la condition des soies.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention sur le sujet ?

Je vous propose de donner un avis favorable à ce projet de délibération.

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

19- 2892 - Sylvain GODINOT - Opéra de Lyon - Remplacement des ascenseurs et des escaliers mécaniques - place de la Comédie à Lyon 1er - Opération n°01014076 - Approbation de l'évolution de l'opération et de son nouveau montant et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2016-1, programme n° 20020 - Direction de la Construction

Après les bibliothèques municipales, le rapport n°2892 nous propose de voter une rénovation de l'Opéra.

L'Opéra est un bâtiment livré en 1993.

Il approche la trentaine d'années et la trentaine d'années, c'est la date limite de vie pour un certain nombre de ces équipements techniques et là on parle des seize escaliers mécaniques et ascenseurs.

L'Opéra a quelque chose d'assez spécifique, il n'y a pas d'escalier non mécanique.

Tous les escaliers sont des escaliers mécaniques ou des ascenseurs, dont 10 ascenseurs et 6 escaliers mécaniques qui sont maintenant très fatigués avec des matériels qui sont obsolètes dont on ne trouve plus les pièces détachées chez les fabricants.

On a épuisé tous les stocks de pièces détachées de tous les fabricants.

Il s'agit donc de les rénover lourdement par une première tranche de travaux de 1 million d'euros H.T qui nous permettra de changer complètement la moitié de ces équipements et tout simplement de maintenir l'Opéra ouvert puisque c'est cela l'enjeu, c'est de permettre de maintenir en état de fonctionnement.

Je vais évidemment vous inviter à voter favorablement ce rapport.

J'en profite pour souligner à nos lectrices, lecteurs ou spectatrices ou spectateurs l'importance des coûts de gros entretiens-maintenances de tous nos équipements.

On ne peut pas faire que livrer des nouveaux équipements, il faut aussi maintenir ouverts les équipements existants et la Ville de Lyon a un gros patrimoine et cette délibération l'illustre.

Pour être totalement transparent, j'ajoute que cette première tranche appellera évidemment une deuxième tranche de travaux pour faire les autres ascenseurs et escaliers mécaniques au prochain mandat à hauteur du même montant d'environ 1 million d'euros.

Je vous invite à voter favorablement ce rapport.

Yasmine BOUAGGA

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Oui, Monsieur Jean-Christian MORIN

Jean-Christian MORIN

J'ai une question par curiosité.

Vous indiquez que tous les escaliers sont mécaniques, les spectateurs, les clients de l'Opéra sont tous exemptés de monter des marches à pied ?

Il n'y a pas d'option possible pour que ces choses-là soient faisables et réalisables dans toutes les écoles de l'arrondissement, par exemple ?

Sylvain GODINOT

Alors on peut monter à pied par les escaliers mécaniques mais il n'y a pas d'escalier non mécanique dans l'opéra.

Cela paraît incroyable mais tous les escaliers sont mécaniques.

Jean-Christian MORIN

Il n'y a donc pas de remplacement d'escalier mécanique par un escalier classique ?

Sylvain GODINOT

En tout cas, je n'en ai pas vu pour ma part.

Il faut savoir, qu'il y a beaucoup d'étages, il me semble 7 ou 8 étages et beaucoup de liaisons entre les différents étages.

Le choix des escaliers mécaniques est lié à des besoins de débiter des flux suffisants pour accéder aux salles de l'opéra.

Il faut dire que lorsqu'il y a une ouverture de la grande salle, il faut pouvoir emmener les personnes dans la salle suffisamment rapidement.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie d'avoir expliqué aussi ces contraintes qui nous amènent aussi à réfléchir sur la conception sobre parfois de certains bâtiments et les enjeux de consommation énergétique et de coûts que certains équipements amènent.

S'il n'y a pas d'autre question ou demande d'intervention, je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération pour engager les travaux.

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

20- 2760 - Sylvain GODINOT - Fonds d'intervention du patrimoine (FIP) : attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations contribuant à la mise en valeur du patrimoine lyonnais pour un montant total de 13 000 euros et approbation de deux conventions d'application financière pour l'association Kâ fête ô mômes et Filactions - Direction des Affaires Culturelles

Il s'agit maintenant d'une délibération pour des associations qui ont mené des activités de soutien au patrimoine.

Cinq associations pour un montant d'aide de la Ville de Lyon de 13 000 €.

Alors ces cinq associations, ce sont :

- Les Madones de Lyon,
- Historical cities,
- L'association Cavaillé-Coll pour l'orgue de Saint-François-de-Sales,

Et puis deux associations que je vais présenter un peu plus en détail :

- Kâ'fête ô mômes,
- Filactions.

Donc Ka'fête ô mômes a conduit un projet intergénérationnel qui s'appelle des *Mémoires de quartier*, avec des acteurs, des enfants qui ont été appelés les Canuts Collecteurs qui sont allés interviewer des personnes âgées pour retracer la mémoire des quartiers du 1^{er} arrondissement.

Il s'agit d'un travail qui a déjà été exposé et que Ka'fête ô mômes a souhaité poursuivre.

Donc on vous propose de le soutenir à hauteur de 2 500 € sur ce projet qu'ils estiment à 90 000 €.

Et puis, la 2^{ème} association Filactions qui a son siège dans le 1^{er} arrondissement qui est une association qui se bat pour l'égalité Femmes Hommes.

Elle met en avant des femmes qui ont construit l'histoire, fait l'histoire de la Ville de Lyon et qui a construit des parcours de ballades urbaines, notamment un parcours qui s'appelle « *Où sont les femmes* » qui passe en particulier dans le 1^{er} arrondissement.

Ils vont poursuivre leur projet avec un projet qui s'appelle « *Brisons le silence* ».

Et de la même façon pour ce travail autour de la mémoire, la Ville de Lyon propose de leur attribuer une subvention de 2 000 €.

Ce sont des associations qui avaient présenté un dossier pour les prix citoyens du patrimoine qui n'ont pas été retenus pour diverses raisons, notamment le fait que les projets pouvaient continuer.

Donc là on est plutôt dans des perspectives que dans un travail achevé.

L'idée est plutôt de les aider à poursuivre ce travail.

Je vous invite bien sûr à voter favorablement ce rapport.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Madame HADDAD-GROSJEAN, peut-être un complément sur Filactions ?

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

Malika HADDAD-GROSJEAN

Oui, juste un petit complément.

Vous disiez, cher collègue, que les ballades urbaines sur le 1^{er} vont passer prochainement.

Je vais donner une date précise, ce sera samedi prochain de 11h à 13h et le lieu de départ aura lieu Place Louis Pradel et se terminera à la Fresque des Lyonnais.

Ensuite l'arrivée se fera à la mairie du 1^{er} autour d'un verre de l'amitié.

Yasmine BOUAGGA

Merci et peut-être Noé FROISSART a une autre action à l'occasion des journées du patrimoine, qui n'est pas financée par cette délibération mais qu'il peut mentionner, d'autant que cette exposition est à côté.

Noé FROISSART

Tout à fait, donc à l'occasion des journées du patrimoine, on peut notamment citer le travail de la commission Patrimoine du 1^{er} arrondissement qui dans la pièce d'à côté, a justement installé une exposition sur les fleuves sur la Saône. Une exposition qui seront ravis de vous présenter si vous allez la visiter et qui sera présentée dans deux conférences successives, mais deux fois la même, le samedi après-midi par Denis LANG, qui est un membre de la commission patrimoine.

Je vous encourage vivement à venir participer à ces conférences samedi.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Le 1er est très actif pour le patrimoine et le matrimoine.

Je vous propose, s'il n'y a pas d'autre question ou complément de demande d'intervention, de donner un avis favorable pour l'attribution de fonctionnement à ces associations contribuant à la mise en valeur du patrimoine.

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

Accès aux droits – Logement

21- 2830 - Malika HADDAD-GROSJEAN - Dispositif d'accès au droit territorialisé - Reconduction de la convention annuelle mixte avec l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon - Mission égalité et hospitalité

Cette délibération concerne un dispositif d'accès aux droits territorialisés.

Il s'agit d'une proposition que l'on vous propose de reconduire la convention annuelle mixte avec l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon qui existe maintenant depuis un certain nombre d'années.

Cette convention concerne les permanences juridiques qui sont assurées par des avocats dans les mairies d'arrondissement.

Je voudrais juste rappeler qu'au mois de mars ici même, nous avons voté ce soutien à ces permanences juridiques d'un montant de 22 500 € pour toute la Ville de Lyon.

C'est dire l'importance de ces permanences juridiques dans le cadre de l'accès aux droits et de la lutte contre les discriminations.

1200 lyonnais.es ont bénéficié de ce service gratuit.

D'ailleurs, je souligne au passage que cette permanence se tient deux fois par mois à la mairie du 1^{er} arrondissement.

A côté de cette permanence avec les avocats du Barreau de Lyon, nous avons aussi une permanence défenseur des droits et une permanence fracture numérique et médiation numérique, donc je profite de saluer les intervenants : le Défenseur des droits, l'Avocat du Barreau de Lyon et l'Association Amely qui permettent aux personnes d'accéder à leurs droits tout en sachant que le non accès au droit est une première discrimination et de ces discriminations vient le relâchement du lien social et de la perte de confiance qui impactent fortement le vivre ensemble et la solidarité.

Si vous êtes d'accord avec cette reconduction, je vous demande de l'approuver, cher.es collègues. Merci.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à la reconduction de ces conventions.

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

22- 2829 - Malika HADDAD-GROSJEAN - Attribution de subventions au titre de la promotion des droits et égalités pour un montant de 49 434 euros - Exercice 2021 - Mission égalité et hospitalité

Il s'agit d'une délibération pour des subventions d'un montant de 49 400 € de fonctionnement pour un certain nombre d'associations qui militent pour la convention des droits et d'égalité et de la lutte contre les discriminations ainsi que la promotion de la diversité.

Pour notre arrondissement, il s'agit de l'association Femmes contre les intégrismes à laquelle est attribuée une subvention de 2 500 € pour l'installation de leur historique « Tente berbère » au pied d'un immeuble sur la place publique pour animer des ateliers, du théâtre, des débats.

Cette année elle propose la troisième édition de la manifestation en faveur de la liberté, des femmes qui s'appellent « *Libres de corps et libres d'esprit* ».

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. J'en profite également pour mentionner « WATIZAT ».

Malika HADDAD-GROSJEAN

Oui effectivement, « WATIZAT » aussi effectivement, qui édite le guide d'accès aux droits et d'ailleurs que nous allons accueillir avec plaisir ici à la mairie du 1^{er} arrondissement prochainement.

Il s'agit d'une subvention de 3 000 € pour cette association.

Yasmine BOUAGGA

Nous accueillerons à l'occasion de la semaine de l'hospitalité, ce sera le 19 octobre pour une soirée sur cette question de l'hospitalité, de l'accueil et notamment de l'accès aux droits pour les personnes migrantes.

Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à ces attributions de subventions.

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

23- 2783 - Malika HADDAD-GROSJEAN – Programmation financière complémentaire 2021 au titre de la politique de la ville (volet lien social) pour un montant total de 101 900 euros, ainsi qu'au titre des dispositifs Fonds d'Initiatives Locales (FIL), Fonds Associatif Local (FAL) et Conseils Citoyens pour un montant total de 14 450 euros - Annulation des subventions allouées par délibération n° 2021/770 du 27 mai 2021 à l'association Crossroads Artists pour un montant de 4 000 euros et à l'association Théâtre du Grabuge pour un montant de 26 000 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes - Direction du Développement Territorial

Ces dispositifs Fonds d'Initiatives Locales (FIL) et Fonds Associatifs Local (FAL) concernent beaucoup les quartiers politique de la Ville mais pas que.

En tout cas en ce qui concerne notre arrondissement, il s'agit d'une subvention qui serait accordée, si vous en êtes d'accord, de 7 900 € à l'association AFI – Association Formation Ingénierie – et qui travaille sur la linguistique de proximité qui informe, qui oriente toutes les personnes désireuses d'acquérir une formation linguistique.

Elle a aussi un rôle d'interface entre les organismes de formation et les habitant.es.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à cette programmation, dont nous bénéficions au titre de la politique de la Ville, en tant que Quartier de Veille Active.

Nous espérons maintenir ces sources de financement.

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

24- 2845 - Malika HADDAD-GROSJEAN - Approbation de la politique d'attribution des logements sociaux - Direction de l'Aménagement Urbain

Il s'agit de l'approbation de la politique d'attribution des logements sociaux.

On a beaucoup parlé ici de logement social, des difficultés que rencontrent tout particulièrement notre arrondissement pour loger ou reloger les habitants ou ceux qui souhaitent s'établir dans notre arrondissement.

Un certain nombre de dispositifs se mettent en place.

C'est une politique globale transversale qui est menée, qui est réfléchie, dont les dispositifs sont en cours d'application, d'autres en cours de construction pour résorber la crise de logement abordable et de logement social.

Il est inutile de rappeler le travail que nous avons fait pendant la modification n°3 du PLU-H, la modification des planchers pour encourager la production du logement abordable et limiter la division des logements en petite surface.

Donc aujourd'hui, il s'agit des orientations et de la politique de la ville.

Rappeler que dès 2005, la Ville de Lyon a approuvé la charte partenariale d'accès à un « logement pour tous ».

Dans cette charte, déjà à l'époque on affirmait la prise en compte d'un droit au logement pour tous en définissant un certain nombre de priorités, notamment la non-discrimination, dont l'accès au logement.

Alors je ne vais pas citer ici toutes les lois et toutes les législations qui encadrent ces dispositifs mais je me permets de rappeler simplement un certain nombre de principes auxquels dans le cadre de la politique de la Ville, nous sommes attachés.

Donc il s'agit de :

- contribuer à la cohésion sociale par le logement abordable ;
- continuer à accueillir une population diversifiée dans le logement social pour respecter les principes de mixité sociale ;
- veiller à des attributions équilibrées sans discrimination ;
- participer à l'intégration réelle des ménages les plus précaires et des ménages les plus démunis.

Ce que je voudrais souligner dans le cadre de cette politique d'attribution de logements, ce sont les catégories qui sont aujourd'hui ciblées tout particulièrement.

Je voudrais souligner bien sûr les ménages qui sont accompagnés dans le cadre de l'habitat indigne, les personnes et plus particulièrement les femmes qui subissent les violences familiales, la sur occupation et la sous occupation ainsi que les agents territoriaux, les agents municipaux.

Peut-être juste souligner que parmi tous ces dispositifs, parmi tout ce qui a été mis en place depuis un an par la nouvelle Métropole et la nouvelle Municipalité, c'est avec grand plaisir même si ce n'est pas l'alpha et l'oméga mais c'est un dispositif parmi d'autres, il y a le décret qui vient de tomber, sur l'encadrement des loyers à Lyon.

Donc, si vous êtes d'accord avec cette politique, je vous demande chères collègues de donner votre approbation.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

J'en profite pour ajouter une bonne nouvelle pour la création de logements sociaux sur l'arrondissement, c'est la préemption que l'on connaissait de l'immeuble 4 Croix Paquet qui va être rénové et permettre la création de logements sociaux gérés par Grand Lyon Habitat et ainsi assurer du logement pour les personnes à revenus modestes et qu'elles puissent rester habiter sur l'arrondissement.

Je vous propose de donner votre approbation pour cette politique d'attribution des logements sociaux.

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

Ville apaisée

25- 2810 - Jean-Christian MORIN - Attribution d'un fonds de concours à la Métropole de Lyon dans le cadre de l'opération n° 60023842 Accompagnement des apaisements écoles - Direction de la Mobilité Urbaine

La présente délibération porte sur l'attribution d'un fond de concours – une somme complémentaire – à la Métropole de Lyon dans le cadre de notre action sur l'apaisement des abords des écoles.

Depuis le début de ce mandat, la Ville de Lyon, avec l'aide de la Métropole, a fait de la sécurisation des accès aux écoles et d'établissements de petite enfance une priorité afin de créer autour de chaque établissement un espace public convivial et accueillant pour les enfants et leurs parents.

Sur les 9 arrondissements, 45 abords d'écoles et de crèches ont ainsi été aménagés depuis le début de mandat.

Ce sont déjà près 7500 enfants qui peuvent désormais se rendre à l'école dans un cadre plus apaisé, plus végétalisé, plus agréable et plus sûr.

Le 1^e arrondissement de Lyon a pleinement rejoint cette dynamique, l'école primaire Robert Doisneau a bénéficié d'un aménagement piétonnisant un tronçon de la rue du Sergent Blandan et plusieurs autres établissements sont actuellement à l'étude.

Parmi eux, le Groupe Scolaire Victor Hugo, les groupes scolaires des Chartreux et St Louis – St Bruno, les écoles Aveyron et Raoul Duffy, le groupe scolaire Michel Servet qui bénéficieront d'aménagements dans les prochaines années,

ainsi que les établissements de petite enfance, crèches, haltes garderies et ludothèques.

Et on peut notamment mentionner les deux établissements à proximité de la Place Sathonay qui vont bientôt bénéficier d'un accès piétonnisé.

Chacun de ces projets est construit avec la direction des établissements concernés et les représentants des parents d'élèves, avec les conseils de quartier, les riverains et les associations d'usagers.

Je vous propose donc, chers collègues, d'approuver la convention d'attribution de ce fonds de concours à la Métropole de Lyon, qui est compétente en matière d'aménagement de voirie, afin de poursuivre la réalisation de ce travail d'apaisement des abords des écoles.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable pour que la Ville contribue à cet apaisement des abords des écoles qui est très largement engagé, comme vous l'avez indiqué.

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

26- 3023 - Jean-Christian MORIN - Exonération de redevance d'occupation commerciale du domaine public pour les terrasses sur stationnement et saisonnières - crise sanitaire Covid-19 - Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Nous avons beaucoup parlé des terrasses et nous parlons particulièrement maintenant de l'exonération des redevances due au titre des terrasses par les commerces.

J'ai rappelé que dans le cadre sanitaire actuel, la décision a été prise de favoriser l'accès aux terrasses plutôt qu'à l'intérieur des restaurants et ce, jusqu'à la fin de l'année.

Donc les terrasses sur stationnement et terrasses sur trottoirs ont été prolongées jusqu'au 31 décembre.

Pour répondre à une partie d'interrogation du conseil de quartier tout à l'heure, il y a bien une restriction horaires qui s'applique aux horaires d'ouverture de ces terrasses, dans le cadre de cette prolongation jusqu'à 22 heures.

Donc à partir du 1^{er} octobre pour les contre terrasses sur stationnement et à partir du 1^{er} novembre pour les terrasses, celles-ci resteront accessibles pour les commerces qui en font le choix de manière gratuite jusqu'à 22 heures, chaque jour.

Je vous propose aujourd'hui d'approuver le principe de gratuité de ces occupations de terrasses jusqu'à la fin de l'année.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Suite à une question qui m'avait été adressée, j'en profite pour indiquer que le chauffage est interdit sur ces terrasses extérieures, dans le cadre de la charte qui a déjà été mise en place l'année dernière et que cette extension limitée des terrasses se fera dans le respect d'une certaine sobriété énergétique.

S'il n'y a pas d'autre question ou demande d'intervention, je vous propose de donner un avis favorable à cette exonération de redevance.

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

Economie

27- 2832 - Bertrand PINOTEAU - Attribution de subventions à des organismes de l'économie sociale et solidaire dans le cadre de l'appel à projets visant à renforcer les actions en faveur de la transition écologique et la solidarité sur le territoire de la ville de Lyon - Attributions de subventions pour un montant total de 121 410 € - Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

28- 2831 - Bertrand PINOTEAU - Attribution de subventions à des associations de commerçants et d'artisans dans le cadre de l'appel à projets visant à soutenir des actions collectives afin de moderniser le commerce et l'artisanat, développer des initiatives favorisant la transition écologique et la cohésion sociale Attributions de subventions pour un montant total de 65 168 euros - Approbation d'une convention d'application à Village des Créateurs - Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Je vais procéder à une présentation groupée de deux délibérations n°2831 et 2832 qui résultent de deux appels à projets publiés simultanément par la Ville de Lyon en mars dernier, pour lesquelles les candidats ont proposé leurs projets pour fin juin.

Le premier appel à projets concernait les associations de commerçants et d'artisans, et visait à soutenir des actions collectives de modernisation du commerce et d'inscription dans la transition écologique, tout en valorisant le commerce local.

Neuf actions ont été retenues par la Ville sur les dix dossiers transmis, pour un total de 65 000 € environ, et nous pouvons nous féliciter que deux de ces actions concernent des acteurs du 1er arrondissement.

Tout d'abord, l'association « Arts Pentes », dont nous avons déjà parlé en conseil en novembre dernier, association créée en 2009, et qui compte près d'une centaine d'adhérents, artistes, créateurs et artisans d'art des 1er et 4ème arrondissements de Lyon.

Son objectif est de constituer une vitrine des savoir-faire des Pentes de la Croix-Rousse, de mettre en valeur le fait-main, le fabriqué localement, avec un fort engagement environnemental.

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

L'équipe d'Arts Pentes réalise chaque année deux événements d'envergure, quand je dis chaque année, il faut entendre que les deux avaient malheureusement été annulés en 2020 pour cause de crise sanitaire, mais c'est bien reparti en 2021 :

- « L'Estive », marché d'été des créateurs, qui a bien eu lieu cette année le 11 juillet place de la Croix-Rousse, et dont c'était la 5ème édition ;

- le marché de Noël « 360° sur l'Art », qui est programmé cette année le week-end des 18 et 19 décembre, et qui aura lieu place Sathonay et aux alentours, comme les 14 précédentes éditions.

Nous travaillons justement ces temps-ci avec les organisateurs pour définir le périmètre précis en fonction du nombre de créateurs et créatrices présentes cette année.

L'association Arts Pentes a développé à cet effet, pour soutenir ces deux manifestations importantes, sa visibilité sur internet, site web et réseaux sociaux, afin de promouvoir l'ensemble ses adhérents au-delà de ses deux événements.

C'est donc l'objet de l'action retenue, pour un montant de subvention de 6500 €.

Deuxième association concernée par ce premier appel à projets, il s'agit de l'association Village des Créateurs, basée passage Thiaffait, dont nous avons aussi évoqué au conseil de juin le travail de la nouvelle équipe, sous la houlette de Nathalie Albrègue et présidée par Nicolas Fafiotte.

Le Village des créateurs a 20 ans cette année, et a décidé de nous proposer dans le cadre de l'édition de rentrée de « La voie est Libre », comme on l'a déjà évoqué, c'est donc samedi prochain, soit dans 3 jours – la piétonisation partielle de la Presqu'île.

Dans ce cadre, le Village des Créateurs a proposé un événement mettant en valeur l'ensemble des marques adhérentes à l'association à travers une « grande parade de mode ».

Ce défilé descendra du passage Thiaffait jusqu'à la place Bellecour, où le Village des créateurs va ouvrir début octobre une boutique éphémère dans les locaux de l'ex Bellecour musique.

L'occasion de mettre là aussi en valeur les créateurs lyonnais, et comme pour l'événement d'Art Pentes, de sensibiliser le grand public à l'acte d'achat en circuit court.

L'action est subventionnée quant à elle à hauteur de 6 523 €, montant quasiment identique mais légèrement différent de celui attribué à « Arts Pentes ».

J'en profite pour faire une petite digression avec votre accord madame la Maire, concernant la journée de « La voie est libre » du 18 septembre : au périmètre habituel du bas des pentes fermé à la circulation s'ajoute cette fois ci le secteur Sathonay, avec des animations proposées par l'association de commerçant Vitrine des pentes, de 13h à 19h, autour du lancement de leur application « Voyage dans les pentes ».

Tout le monde dehors donc le 18 septembre !

Je poursuis avec le second appel à projets n° 2832 qui concernait les structures de l'économie sociale et solidaire et visait à la promotion et le soutien à la mise en réseau de l'ESS.

Dix-neuf actions ont été retenues par la Ville sur les 38 dossiers transmis, pour un total d'un peu plus de 120 000 €.

On y retrouve de nombreuses associations très actives comme Anciela, les Cigales AURA, Envie Rhône, Les Curieux, associations que l'on connaît bien... et une association que nous connaissons bien dans le 1er, l'Atelier soudé.

L'Atelier soudé a grandi dans le 1er à la maison Ahmadou Kourouma dans le jardin des Chartreux, avant de s'installer dans le 7ème pour des locaux plus vastes et plus adaptés à son travail.

Cette association a pour objet la lutte contre l'obsolescence programmée, contre les déchets électroniques et elle milite sans relâche en faveur de la réappropriation de nos appareils électroniques.

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

Elle propose des ateliers de réparations électroniques participatifs, et c'est justement le lien avec l'action retenue, qui consiste en une application intitulée « Réparons », qui permet d'adhérer et de réserver en ligne ses ateliers de réparation.

La subvention est à hauteur de 5000 € pour l'Atelier soudé.

Je vais me permettre une seconde digression Madame la maire, pour évoquer très brièvement la Maison de l'économie circulaire, qu'on appelle aussi la MEC, basée dans la maison Ahmadou Kourouma : les activités reprennent en cette rentrée ; elles avaient été un peu perturbées évidemment au printemps avec de nombreuses associations présentes, et j'invite tous les habitants à aller voir ce qui s'y passe car il s'y passe de choses très intéressantes !

Voilà pour cette présentation groupée des délibérations n° 2831 & 2832, et je vous propose, chers collègues, de donner sans plus attendre un avis favorable à ces deux délibérations.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de voter un avis favorable.

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

29- 2828 - Bertrand PINOTEAU - Programmation financière complémentaire au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différé- rentes structures pour un montant total de 11 070 euros - Annulation de la subvention de 3 500 euros à l'association Réseau Etincelle - Direction du Développement Territorial

Nouvelle délibération qui constitue un complément à celle de notre conseil du mois de mai, relative à l'attribution de subventions aux acteurs de proximité du réseau associatif dans le domaine de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

Il s'agit de soutenir des actions en synergie avec les acteurs centraux que sont la Maison métropolitaine pour l'emploi et l'insertion (MMIE), la Mission Locale de Lyon et l'Association Lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES).

Une trentaine de structures avaient été retenues en première phase, notre vote du mois de mai, et ce sont à travers cette délibération complémentaire trois structures qui se voient attribuer une subvention, dont une basée dans le premier arrondissement, le Tremplin Anepa, dont les locaux se trouvent rue des Augustins.

L'action soutenue s'intitule ALPHA'JOB, il s'agit d'ateliers linguistiques vers l'emploi, destinés à apprendre les bases de la langue française écrite et/ou orale, acquérir les prérequis ensuite pour pouvoir poursuivre dans des dispositifs de droit commun de formation plus classique ou plus intensive. Cette subvention d'un montant de 5 000 € va permettre à l'association le Tremplin Anepa de mettre en place un atelier par semaine de septembre à décembre à destination d'une vingtaine de participants.

Je vous invite donc bien entendu à donner un avis favorable à cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

30- 2756 - Bertrand PINOTEAU - Convention entre la Ville de Lyon et l'association Gonette pour le paiement des indemnités des élus et l'utilisation des gonettes dans les régies de recette de la Ville - Direction des Finances

Mes chers collègues, cette nouvelle délibération est relative à notre monnaie locale La Gonette, qui fait suite à celle prise par le conseil municipal de Lyon le 27 mai dernier, et qui pour la première fois entérinait l'adhésion de la Ville de Lyon à l'association La Gonette.

Pour mémoire, l'avis des arrondissements n'avait pas été sollicité pour cette délibération de mai, aussi je me permets de revenir brièvement sur cette première étape passée.

Au-delà du soutien financier que représente l'adhésion de la Ville de Lyon, ainsi pour la première fois également, en parallèle de celle de la Ville de Villeurbanne, et celle de la Métropole, c'est bien le soutien moral des collectivités qu'il faut lire à travers cette première étape.

Rappelons au passage que le premier arrondissement avait été, sur le mandat précédent, et comme souvent, précurseur en la matière, en adhérant symboliquement à l'association dès 2018.

Cette adhésion s'inscrit parfaitement dans la triple ambition de notre majorité :

- Accompagner l'ensemble des acteurs économiques vers la transition écologique et sociale,
- Promouvoir et faciliter la consommation responsable et locale,
- Développer l'économie sociale et solidaire, l'économie circulaire et l'entrepreneuriat social.

Vous connaissez, j'espère tous, les principes de fonctionnement d'une monnaie locale, je ne vais pas vous refaire tout le topo – je rappelle simplement qu'il s'agit juridiquement d'un titre de paiement (sur le même principe qu'un ticket-restaurant par exemple, c'est-à-dire non remboursable pour les particuliers) et que la Gonette est ni plus ni moins que l'équivalent d'un euro qu'on ne peut dépenser que localement.

Je le dis pour nos amis commerçants qui nous écoutent éventuellement ce soir et qui hésitent encore à franchir le pas, pas besoin de comptabilité en Gonettes ou de complication fiscale, rien de plus qu'une simple gestion séparée, de la même façon que pour des chèques vacances ou des tickets restaurant.

En circulant uniquement dans la zone d'emploi de Lyon, la Gonette est un outil de relocalisation de l'économie, de défense du commerce de proximité, de renforcement de l'emploi local et du lien social, de protection de l'environnement, et même d'éducation populaire.

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

Et il faut bien avoir en tête que chaque euro converti en gonette agit doublement :

- la gonette remise à l'adhérent en échange de son euro sera obligatoirement dépensée dans un réseau de commerces, d'entreprises et d'associations du territoire, générant un chiffre d'affaires local qui soutiendra l'économie et l'emploi,
- ET en parallèle, l'euro reçu par l'association La Gonette en échange justement de cette Gonette est placé dans un fonds de réserve, qui se trouve sur un livret ou un compte de la Nef ou du Crédit coopératif, pour être réinvesti dans des projets de l'Économie Sociale et Solidaire, et la Nef s'est même engagée à doubler elle-même ce montant.

La gonette est enfin un outil de changement des pratiques vers une économie solidaire, un développement durable, les commerces, entreprises et associations du réseau s'engageant à relever des défis simples pour la relocalisation de leurs achats, toujours des plans environnementaux comme je l'ai déjà signalé ou sur des plans sociaux.

Et, dimension éminemment politique, les monnaies locales luttent, à leur échelle, contre les errements du système monétaire.

Parce qu'un choix monétaire est éminemment un choix de société et que la monnaie n'est pas uniquement un moyen d'échange, une unité de compte ou encore une réserve de valeur.

Notre système monétaire en euro fait que la monnaie est essentiellement créée par crédit bancaire.

Les emprunteurs doivent donc pour les rembourser générer un surplus, ce qui implique à l'échelle de la société, une croissance sans fin afin de payer les intérêts de dettes.

Dans un monde aux ressources finies, ça ne semble pas être un principe à suivre...

L'avantage de la Gonette ?

Elle ne part pas de la dette. Il s'agit d'une monnaie marchande qui est faite uniquement pour être en circulation.

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

Comme elle ne rapporte pas d'intérêt, elle est justement idéale pour encourager les échanges et la consommation.

Contrairement à l'Euro, les utilisateurs de Gonettes n'ont aucun intérêt à thésauriser et sont donc encouragés à la faire circuler, ce qui tout simplement est à la base de la création de richesses.

Une autre limite de notre système monétaire actuel est que la production de monnaie est contrôlée par un nombre restreint d'acteurs.

Or, notre système monétaire et bancaire repose sur un système de flux financiers complexes, une très forte financiarisation et une grande interdépendance entre les banques.

L'avantage de la Gonette ?

Elle est contrôlée démocratiquement par tous les adhérents.

1 adhérent = 1 voix au conseil d'administration de la Gonette.

Alors que l'Euro peut être perdu sur les marchés financiers ou dans un paradis fiscal, la Gonette ne peut pas sortir du territoire lyonnais.

La Gonette permet de maintenir l'argent au sein de l'économie réelle et locale.

La Gonette s'inscrit dans un réseau vertueux de partenaires qui se recommandent mutuellement créant ainsi un terreau favorable à la création de nouveaux liens sociaux et économiques.

Mais ce n'est pas tout, car la Gonette est un aussi outil au service de la transition écologique : dans la dernière évaluation réalisée par le Mouvement SOL (qui regroupe une trentaine de monnaies locales en France), 84 % des professionnels adhérents à une monnaie locale complémentaire interrogés confirmaient avoir adopté de nouvelles méthodes de travail pour réduire leur impact environnemental.

Donc c'est en profondeur que les changements sont impulsés par les monnaies locales.

Enfin, depuis le 1er confinement en mars 2020, les partenaires de La Gonette peuvent bénéficier d'un prêt à taux zéro, modeste à hauteur de 1500 gonettes par structure en cas de difficulté économique.

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

Au total et à la hauteur de ses moyens, La Gonette met à disposition 30 000 gonettes en apport de trésorerie pour son réseau de partenaires.

Bien, alors c'était en effet essentiel pour notre collectivité d'apporter son soutien à l'association La Gonette pour son développement au service des habitants.

Et il faut désormais passer aux travaux pratiques si je puis dire, et c'est l'objet, j'y viens enfin, de la délibération proposée aujourd'hui.

Ce que j'appelle les travaux pratiques va consister dans un premier temps en deux actions principales, dont la mise en œuvre est définie par une convention annexée à la délibération, dans laquelle la Ville s'engage à :

1/ Effectuer en Gonette le paiement d'une partie des indemnités des élus volontaires, ce qui sera possible dès après le vote de la délibération en conseil municipal – chers collègues indemnisés, j'espère que votre mandat est déjà signé !

2/ Permettre aux usagers de certains services publics de payer leurs prestations en Gonettes ; cette possibilité sera dans un premier temps testée dans cinq régies de recette pilotes de la Ville avant d'être généralisée, ce que j'espère, dans d'autres régies ; l'expérimentation commencera dès janvier 2022, et dans le 1er le Musée des beaux-arts fera partie des 4 premiers établissements à lancer l'expérimentation (avec le musée d'art contemporain, les Archives et le musée Gadagne, pour mémoire).

J'espère que ce déploiement pourra se dérouler rapidement sur le reste du mandat, dans la mesure où nous le savons bien, l'implication des collectivités locales est essentielle pour l'implantation durable des monnaies locales, comme on a pu le voir par exemple au Pays Basque avec l'Eusko ou à Grenoble avec le Cairn.

Je vous propose donc avec enthousiasme, vous l'aurez compris, de donner un avis très favorable à cette délibération.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

Je vous propose de donner un avis très favorable à cette convention.

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

Merci beaucoup, nous devons pouvoir expérimenter dès maintenant, après le vote, le versement des indemnités en Gonettes mais d'ores et déjà chacun peut adhérer à la Gonette.

Dès janvier 2022, le passage en régie pour le Musée des Beaux-Arts et, on l'espère, la régie également d'arrondissement, pour la salle des Ovalistes, comme on le souhaite depuis plusieurs années sur le 1^{er} arrondissement.

Alimentation durable

31 - 2512 - Mathilde CORTINOVIS - Attribution de subventions pour un montant total de 21 500 euros à Bellebouffe, La Légumerie, Récup et Gamelle, VRAC, Réseau AMAP, L'association Lyon III développement durable, dans le cadre de leurs actions en faveur de la promotion de l'alimentation durable et/ou de la lutte contre la précarité alimentaire - Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Mes chers collègues, je vous présente ce soir le projet de délibération concernant l'attribution de subventions à différentes structures lyonnaises pour leurs actions œuvrant en faveur de la promotion de l'alimentation durable et/ou de la lutte contre la précarité alimentaire.

Les associations concernées sont les suivantes : Bellebouffe, La Légumerie, Récup et Gamelle, VRAC, Réseau AMAP, et l'association Lyon III développement durable.

Le montant total des subventions s'élève à 21 500 euros.

Le soutien à la filière alimentation durable et la lutte contre la précarité alimentaire permettent d'accompagner la transition écologique et de garantir l'accès de tous les habitants et à toutes les habitantes à une alimentation de qualité, saine et durable.

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

Ce soutien permet notamment de répondre aux enjeux en matière de santé, d'environnement, de lien social et de solidarité liés à l'alimentation.

Parmi les associations citées, une seule a son siège dans le premier arrondissement : BelleBouffe, qui travaille sur la valorisation d'inventus alimentaires, la promotion du zéro-déchets et des circuits courts.

La subvention proposée ici concerne deux actions menées par l'association :

- Un banquet de Noël solidaire et antigaspillage,
- Les Bellebox de Noël, qui sont des paniers solidaires gourmands anti-gaspillage et zéro-déchet, réalisés de manière participative et redistribués à un public précaire et/ou isolé, ils sont également proposés à des personnes qui souhaitent soutenir l'action de Bellebouffe.

Les autres associations n'ont pas leur siège dans le 1er arrondissement mais leurs actions ont un rayonnement dans toute la ville de Lyon, c'est pourquoi je prends rapidement le temps d'évoquer leurs actions concernées par le projet de délibération :

- L'association Lyon III développement durable, qui veut ouvrir une épicerie solidaire à destination des étudiants et étudiantes précaires ;
- La Légumerie, qui propose une cantine participative de plein air dans ses jardins partagées ;
- Recup & Gamelles qui confectionne des repas à partir de denrées sauvées du gaspillage à destination de personnes en situation de précarité ;
- L'Association Réseau des AMAP, qui soutient l'agriculture paysanne, et fête ses 20 ans et à cette occasion organise durant le mois d'octobre L'AMAP en fête, un événement pour faire connaître leur action, sensibiliser à une agriculture raisonnée et de proximité, et aussi sur les difficultés rencontrées récemment par les paysans et paysannes touchés par les aléas climatique ;
- L'association VRAC, qui favorise le développement de groupements d'achats de produits de qualité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de l'agglomération lyonnaise.

La subvention concerne ici un soutien de fonctionnement.

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

Je suis très heureuse d'avoir pu vous présenter ces beaux projets et espère que vous donnerez un avis favorable à ce projet de délibération.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable.

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

Je donne la parole à présent à Yves BEN ITAH pour une série de délibérations concernant la culture et je vous propose de présenter de la manière groupée les deux premières portant les n° 2775 et 2774 concernant l'occupation de la Galerie des Terreaux.

Culture

32 - 2775 - Yves BEN ITAH - Lyon 1er - Approbation d'une convention d'occupation précaire du domaine privé communal à titre gratuit, accordée par la Ville de Lyon au profit de l'association Sens Interdits relative à la mise à disposition de locaux situés dans la Galerie des Terreaux sise 12 place des Terreaux dans le cadre de l'organisation de l'édition 2021 du festival "Sens Interdits" EI 01 204 - Direction Centrale de l'Immobilier

33- 2774 - Yves BEN ITAH - Lyon 1er - Approbation d'une convention d'occupation précaire du domaine privé communal à titre gratuit, accordée par la Ville de Lyon au profit de l'association La Sauce singulière relative à la mise à disposition de locaux situés dans la Galerie des Terreaux sise 12 place des Terreaux dans le cadre de l'organisation de l'édition 2021 de la manifestation "Biennale hors normes" - EI 01 204 - Direction Centrale de l'Immobilier

Merci madame la Maire, j'allais vous proposer aussi cela.

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

Il s'agit d'une occupation temporaire dans le cadre de deux événements importants qui se déroulent sur la Ville de Lyon.

La première est une occupation précaire du domaine privé à titre gratuit par la Ville de Lyon de la Galerie des Terreaux dans le cadre du festival « Sens Interdits » qui aura lieu début octobre.

Je tenais simplement à rappeler que ce festival qui existe maintenant depuis quelques années est consacré à la création théâtrale internationale et nous permet de faire venir un certain nombre de compagnies et d'artistes du monde entier, notamment des artistes engagés qui viennent aussi plaider leur cause dans un certain nombre de problématiques et l'on a pu grâce à ce festival rencontrer un certain nombre d'artistes, notamment une compagnie rwandaise qui nous a parlé de l'Afrique et du génocide rwandais.

La deuxième occupation temporaire concerne une association qui s'appelle La Sauce singulière et qui est une association de plasticiens qui vont présenter leurs travaux dans le cadre de la *Biennale Hors Normes*, cette biennale, dont je souligne qui est un événement tout à fait exceptionnel dans la mesure où c'est l'un des rares événements en matière d'art plastique et d'art contemporain majoritairement conçu à partir d'artistes lyonnais et grand lyonnais et c'est important de les soutenir.

En conséquence, je vous demande d'approuver ces mises à dispositions gratuites de ces locaux de la Galerie des Terreaux.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable pour ces conventions d'occupation.

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

J'espère que nous aurons d'autres conventions d'occupation intéressantes sur ce site qui mérite d'être davantage ouvert au public.

Je vous redonne la parole pour les autres rapports.

34- 2768 - Yves BEN ITAH - Attribution de subventions pour la programmation de la Fête des Lumières 2021 - Approbation de conventions - Direction des Événements et Animation

En 2021, la fête des lumières se déroulera du mercredi 8 au samedi 11 décembre et investira le cœur de la Ville dans un périmètre central et sécurisé avec la volonté d'accompagner la jeune création et développer une véritable filière lumière pour développer les jeunes talents.

Cette année, une attention particulière est portée au jeune public pour lequel divers projets sont en cours d'élaboration.

Les projets présentés aujourd'hui sont proposés par des associations et viennent compléter la première phase de programmation qui nous a été présentée lors du conseil municipal du 8 juillet 2021.

Ils ont été retenus pour leur pertinence et leur adéquation avec les orientations et les effectifs de la Fête des Lumières et se répartissent en deux modules de programmation ; je vous passe le détail technique.

Je voulais souligner que dans les quatre projets présentés par des structures culturelles, il est à noter :

- une proposition acceptée et soumise par les Nouvelles Subsistances, sur notre arrondissement ;
- un projet nommé par la Galerie Tator qui est aussi un acteur important et qui est une galerie située dans le 7^{ème} arrondissement de Lyon ;
- une expérimentation menée par des étudiants dans le cadre de la Fondation pour l'Université de Lyon, où l'on peut retrouver des jeunes tout à fait talentueux ;

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

- une opération caritative appelée Les Lumignons du Cœur, où il y avait la volonté de la Ville de Lyon aussi de reprendre cette belle initiative et d'avoir une action caritative importante à ce moment particulier qu'est la Fête des Lumières.

Donc, je vous demanderais d'approuver cette délibération sur ces quatre projets dans le cadre de la Fête des Lumières.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vais peut-être juste ajouter que l'association qui est, cette année, bénéficiaire des Lumignons du Cœur, c'est l'association Gaelis.

C'est donc une association qui aide les étudiants en situation de précarité et on sait combien ces étudiant.es ont souffert de la période de la crise sanitaire et en souffrent toujours.

Malika HADDAD-GROSJEAN

Pour appuyer et les remercier de leur action et du travail qu'ils ont fait quand nous avons ici même en partenariat avec la mairie du 4^{ème}, sur deux évènements, une fois sur le 4^{ème} arrondissement, une fois sur le 1^{er} arrondissement, ces collectes solidaires que nous avons organisées au profit des étudiants.

Gaelis était l'une des associations pilier de cette organisation.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup de ce rappel effectivement.

S'il n'y a pas d'autre question ou demande d'intervention, je vous propose de donner un avis favorable pour ces attributions de subventions pour la Fête des Lumières.

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

35- 2706 - Yves BEN ITAH - Attribution de subventions de fonctionnement à 5 associations pour un montant global de 24 500 euros sur l'enveloppe « Casino » - Direction des Affaires Culturelles

L'enveloppe CASINO est une enveloppe nourrie par une taxe prélevée sur le casino sur notre territoire lyonnais.

Il s'agit de 5 associations :

- En musique, la Fédération des anches doubles,
- En matière d'art visuel, la Taverne Gutenberg, qui est bien connu des lyonnais pour avoir ouvert la Halle des Faubourgs et animé ce lieu éphémère,
- En matière de théâtre, la compagnie Waninga installée dans Lyon 7ème qui a pour particularité de travailler avec des jeunes migrants isolés et qui fait un très beau travail participatif,
- L'Association Les amis de Bruno Boëglin, qui nous touche plus particulièrement puisque Bruno Boëglin est un grand metteur en scène français, lyonnais et croix-roussien puisqu'il habite sur les pentes de la Croix Rousse, qui a mis en sommeil son activité théâtrale après des problèmes de santé qui maintenant s'est reconverti en plasticien,
- L'IETM de Villeurbanne.

Je vous demanderais d'approuver ces subventions à ces associations.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à ces attributions de subventions de fonctionnement.

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

36- 2705 - Yves BEN ITAH - Attribution de subventions de fonctionnement à 22 structures et 134 artistes au titre du fonds d'urgence pour un montant global de 570 750 € - Direction des Affaires Culturelles

La Ville de Lyon avait mis en place à la sortie du premier confinement une aide d'urgence au monde artistique et culturel.

Elle avait annoncé qu'elle réservait des fonds pour un deuxième soutien et notamment un soutien à la reprise et aux structures en difficulté.

Donc, le voilà arrivé et il représente un nombre assez considérable de soutien à des structures et à un certain nombre d'artistes d'une façon individuelle plus évidemment des artistes plasticiens, photographes, qui étaient passés à travers les mailles du filet et grâce à ces subventions, ont pu bénéficier d'un soutien, d'une aide de la Ville de Lyon.

Je ne vais pas tout vous détailler, il y en a 134 et je vous demande d'approuver et donner un avis favorable à ces subventions attribuées dans ce cadre du fonds d'urgence exceptionnel mis en place par la Ville de Lyon.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à ces attributions de subventions.

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

37- 2704 - Yves BEN ITAH - Attribution de subventions d'investissement à 27 associations du spectacle vivant œuvrant pour la création et la diffusion artistique, sur l'enveloppe n° 60SECULT « Accompagnement des initiatives locales culturelles (subventions) 2021-2026 », pour un montant global de 175 000 euros - Approbation et autorisation de signature des conventions entre la Ville de Lyon et diverses associations - Direction des Affaires Culturelles

Il s'agit d'un certain nombre de festivals, de compagnies qui œuvrent d'une façon importante sur la création et ce sont, je le rappelle, des subventions d'investissement.

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

Je vais vous donner la liste des structures.

Il s'agit pour le théâtre :

- le Théâtre du Point du Jour,
- l'Espace 44 qui est sur notre arrondissement et qui fait partie des Scènes découvertes,
- la MJC Montchat,
- le festival Sens Interdits, dont nous avons parlé plus haut,
- l'association du Théâtre de L'uchronie,
- Le Grand nid de poule, qui est une association du producteur de théâtre qui est basée sur notre arrondissement et qui a programmé au printemps un certain nombre de spectacles, à l'amphithéâtre des Trois Gaullles et c'est important de le signaler, est d'une grande qualité,
- La compagnie La Cordonnerie qui est aussi une compagnie qui est née dans le 1^{er} et qui a pu se développer au niveau national et qui est une compagnie très intéressante dans son approche.

Il s'agit pour la danse et cirque :

- La Compagnie Pockemon Crew, qui est un fleuron de la danse urbaine et installée aussi sur notre arrondissement,
- Ramdam, lieu emblématique de la danse contemporaine à Saint Foy Les Lyon et qui a opté pour les jeunes chorégraphes.

Pour les arts visuels :

- Invivo qui est aussi dans le 1^{er}, on voit la vitalité de notre arrondissement !
- L'association Lamartine qui est l'une des rares friches culturelles que nous avons sur notre territoire,
- L'association Regard Sud, qui est aussi un établissement et une association basée dans le 1^{er},

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

En matière de cinéma / lecture :

- La Villa Gillet qui est dans le 4^{ème},
- Unipop qui est aussi sur le 1^{er},
- Apashes qui est dans le 7^{ème}.

Dans le cadre des musiques actuelles :

- Le lieu Agend'arts, qui est sur le plateau de la Croix Rousse et qui œuvre en permanence à faire connaître et soutenir la chanson française et notamment la chanson française locale ;
- AFX qui est aussi dans le 4^{ème},
- Carton, dans le 2^{ème},
- Coin Coin Productions qui est une structure de production qui accompagne un certain nombre de ... musicaux importants et qui fait énormément pour la formation et la transmission des musiques improvisées,
- Balance Prod qui est dans le 8^{ème}.

En matière de musiques classiques et contemporaines :

- ADIPAC, Les percussions claviers de Lyon, un ensemble tout à fait exceptionnel de percussionnistes,
- L'ensemble Alkymia,
- SR9 qui se base dans le 9^{ème}.

Pour les écoles de musique :

- L'école Allegretto dans le 6^{ème},
- L'école de musique du 7^{ème},
- Léthé Musicale dans le 9^{ème}.

Je vous demande d'approuver ces subventions à ces structures, dont vous avez noté qu'un certain nombre était basé sur notre arrondissement.

Yasmine BOUAGGA

Tout à fait. Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à ces attributions de subventions.

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

Solidarités internationales

39 2771 - Laurence BOFFET - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association Nouveaux espaces latino-américains pour l'organisation des festivals Belles Latinas du 18 au 29 octobre 2021 et Documental - l'Amérique latine par l'image du 22 au 27 novembre 2021 - Direction des Evénements et Animation

Je me réjouis que Nouveaux espaces latino-américains est une délibération à elle toute seule pour parler de cette très belle association du 1^{er}.

Il s'agit d'une subvention de 10 000 € pour les deux grands événements qu'ils organisent habituellement :

- La 20^{ème} édition de Belles Latinas et le festival de littérature d'Amérique Latine qui sera très bientôt du 19 au 28 octobre 2021.

Ils ont déjà accueilli plus de 250 écrivain.es d'Amérique latine et donc je vous conseille vraiment de suivre ce festival.

- La 15^{ème} édition de Documental – l'Amérique latine par l'image qui est un festival de documentaires où c'est le public qui visionne et qui ensuite choisit quel documentaire est célébré un peu plus ou à l'honneur.

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

C'est une association qui est déjà ancienne, fondée par des chiliens réfugiés chez nous et donc elle est très chère à notre cœur dans le 1er.

C'est une subvention de 8 000 € pour la partie Belles Latinas et 2 000 € pour la partie Documental.

Je vous invite donc à donner un avis favorable.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Je vous propose de voter un avis favorable pour cette attribution de subventions, dont on inscrira la programmation dans notre agenda, bien sûr.

Laurence BOFFET

Oui, il y a intérêt !

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

40 2685 - Laurence BOFFET - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attributions de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2021 phase 2 - Lancement de l'appel à projets internationaux 2022 - Cabinet du Maire - Service des Relations Internationales

Il s'agit de la deuxième phase des appels à projets internationaux qui sont proposés par la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon.

On avait voté la première tranche en mai 2021 et là il s'agit de la « deuxième tranche ».

Donc un certain nombre de projets ont été élus et pour le 1^{er}, je ne vais pas refaire tout le détail de l'ensemble des dossiers qui ont été proposés.

Mais pour le 1^{er}, il y a un nouveau porteur qui a été choisi, c'est Lyon International qui est une association basée dans le 1^{er}, dont les membres accueillent des étrangers de toutes nationalités et donc c'est pour les aider dans ce montage de réseaux, visites, ateliers, réunions.

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

Et puis chère à notre cœur également même si basée sur Villeurbanne, CMTRA qui est aidée au travers des Jeudis des musiques du monde et qui a lieu au Jardin des Chartreux tous les étés, on l'espère encore longtemps.

Egalement dans cette délibération, je le précise, on relance pour 2022 cet appel à projet et CMTRA par ailleurs est inclus dans la délibération une convention entre CMTRA et la Ville de Lyon.

Voilà pour le package très rapide sur ces appels à projets très importants.

Bien évidemment, je vous demande un avis favorable.

Je voulais à l'occasion de cette délibération parler un petit peu de la situation des afghans de Lyon qui sont accueillis par la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et Villeurbanne essentiellement.

Il s'agit d'une centaine de personnes donc essentiellement des familles et quelques personnes isolées, qui ont eu une quatorzaine, qui sont pris en charge dans les structures d'urgence, comme par exemple, vous connaissez bien, Forum réfugiés, mais pas que.

Certaines de ces familles vont poser des demandes d'asile en France et on va essayer d'accélérer ces procédures et ensuite elles rentreront dans le droit commun des personnes qui bénéficient de l'asile et donc bénéficieront de logements plus pérennes.

Certaines ont souhaité aussi faire des demandes d'asile, non pas en France mais ailleurs.

Donc on va aussi les aider à se transférer.

On va dire pour ces premiers arrivants, on est vigilants mais on fait l'effort évidemment de les prendre en charge.

Par contre, j'aimerais que nous soyons tous et toutes très attentifs aux afghans qui vont arriver par la suite au cours des mois qui viennent, peut-être par des solutions qui ne seront pas organisées par les Etats européens et que l'on devra prendre en charge, quel que soit leur situation et la raison ils ont choisi de migrer évidemment dans cette situation difficile.

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

C'est aussi là-dessus, que je voulais que l'on apporte notre soutien.

Yasmine BOUAGGA

Je vous remercie. Y-a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Je vous propose de donner un avis favorable à ce projet de délibération, de soutien à la vie associative sur l'action internationale.

AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

Je vous remercie pour cet avis favorable à l'unanimité pour le dernier rapport de notre ordre du jour et avant de clôturer ce conseil et de vous permettre de rentrer chez vous, de vous restaurer et de vous reposer, je voulais juste rappeler des points d'agenda sur les actions que nous organisons.

Il y a bien sûr les journées du patrimoine et du matrimoine ce week-end ainsi que les animations proposées par les associations de commerçants à l'occasion de la Voie est libre qui est également ce week-end.

Donc un week-end piéton pour profiter de l'arrondissement et de ces lieux de mémoire.

Ensuite, l'exposition Palestine sur les cinémas et l'eau, le rapport à l'eau en Palestine qui sera exposée dans la salle des expositions à la suite de l'exposition sur les ponts de la Saône qui a lieu actuellement.

Ensuite la semaine Climat qui commencera le lundi 20 et qui finira avec l'évènement « Voisins en fête » le 25 septembre.

Dans la suite des évènements, nous aurons la semaine bleue à destination des personnes âgées mais pas uniquement puisque l'objectif, c'est de faire du bien intergénérationnel, notamment avec l'activité tricot.

Malika HADDAD-GROSJEAN

Bien sûr, il y a tout ce qui est organisé par l'Hôtel de Ville mais la mairie du 1^{er} ne veut pas rester à l'écart cette année surtout que nous avons souffert l'an dernier de la crise sanitaire mais nous n'avons pas pu faire cela.

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

Donc effectivement, il y aura des activités qui seront organisées par la mairie du 1^{er}, à savoir :

- la gym douce ici même, dans la salle du Conseil,
- une activité, le tricot au kilomètre que je ne connaissais pas avant mais en tout cas, visiblement, c'est une activité très ludique qui tisse non seulement le coton et le fil mais des liens entre les personnes mais tout particulièrement le lien intergénérationnel.
- Et puis pour la mairie du 1^{er}, nous clôturons cette semaine avec une conférence sur l'habitat intergénérationnel, c'est quelque chose qui nous tient à cœur dans le cadre de ce mandat et nous essayons en tout cas de le développer avec les deux associations qui ont beaucoup travaillé sur cette question avec la participation du conseil des aînés, dont je suis ravie de la reprise.

Yasmine BOUAGGA

Merci beaucoup, alors effectivement le tricot a été remis à la mode par un champion olympique de plongeon.

Je voulais mentionner qu'à la fin de la semaine bleue, mais sans rapport avec la semaine bleue, nous accueillons ici mais je vous laisse le soin d'en parler et vous redonne la parole, Madame Malika HADDAD-GROSJEAN.

Malika HADDAD-GROSJEAN

Je crois que nous avons donné un avis favorable à beaucoup de soutien et délibérations aux associations particulièrement les associations de solidarité et d'égalité des droits Hommes, Femmes et cette années, il y a les 50 ans du mouvement de libération des femmes.

Donc nous allons accueillir le 8 octobre avec un petit côté narcissisme, car c'est le jour de mon anniversaire en plus, je peux vous dire que je suis ravie que l'on célèbre ces 50 ans des mouvements des droits des femmes le jour de mon anniversaire ici en plus à la mairie du 1^{er} !

Cela se passera bien sûr ici mais c'est la maison des passages qui coordonne cette activité avec énormément d'interventions, d'associations mais aussi d'historiennes et de militantes féministes avec des lectures, des analyses et d'un retour sur l'histoire de ce mouvement depuis le début jusqu'à aujourd'hui avec les mouvements « Me too », avec les mouvements féministes qui dénoncent les violences faites aux femmes.

Donc, je pense qu'un arrêt sur image, un arrêt sur les évolutions est nécessaire après 50 ans pour voir où nous en sommes aujourd'hui et quels sont les freins, les reculs aussi, sans doute y-a-t-il eu des avancées de ces mouvements d'accès aux droits des femmes et de l'égalité des sexes mais pas que...

Yasmine BOUAGGA

Nous aurons l'honneur d'accueillir la grande historienne Michelle Zancarini Fournel qui est en plus citoyenne de l'arrondissement mais qui est l'autrice de cet remarquable ouvrage « Des luttes et des rêves », qui retracent l'histoire des mouvements sociaux en France et pourra parler de cela.

On avait mentionné également la semaine de l'hospitalité avec différents évènements sur l'ensemble de la Ville et de la Métropole et une soirée en mairie du 1^{er} à l'occasion de laquelle nous accueillons WATIZAT, qui est un guide d'informations pour les personnes exilées.

Et toute une diversité d'autres évènements tels que Belles Latinas et des activités organisées par tous les acteurs culturels du 1^{er}.

Et pour ce qui est proposé par la mairie, je voulais terminer par l'annonce suivante, le 21 octobre, nous organisons une soirée de présentation à la fois du plan de mandat et du bilan à un an à laquelle bien évidemment nous souhaitons que le plus de citoyennes et citoyens puissent assister pour échanger sur ces actions au service de la transition écologique et sociale dans l'arrondissement.

Procès-Verbal CA - Mercredi 15 Septembre 2021

Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée.

Le Secrétaire de Séance,

Noé FROISSART